

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



Budget primitif 2024 - Budget principal et Budgets annexes

Sommaire

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

- **I – Synthèse du Débat d'orientation budgétaire pour le BP 2024 du budget principal**
- **II – Présentation synthétique du Budget primitif 2024 du budget principal**
- **III – Présentation synthétique du Budget primitif 2024 des budgets annexes**

I.a – Analyse des principales dispositions du projet de loi de finances pour 2024 concernant les collectivités locales*

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

- **Mesures principales connues à ce stade (à confirmer avec la Loi de Finances Initiale) :**
 - Fin des dispositifs d'aides exceptionnelles aux collectivités (suppression du « filet de sécurité »)
 - Concentration et spécialisation des financements : effort porté notamment sur la DSU-DSR et ciblage des aides sur des fonds dédiés dans une logique de soutien à la transition environnementale (Fonds vert, verdissement de la DETR et de la DSIL)
 - Fonctionnement des dotations à enveloppe fermée (-> financement des 2/3 de la hausse de la dotation d'intercommunalité de 90M€ par une baisse de la Dotation de Compensation -> impact net +30M€)
 - Compensation de la réforme de la Taxe sur les logements vacants
 - Décalage de la réforme de la CVAE pour les entreprises (étalement sur 4 ans)
 - Correction de l'assiette de FCTVA en intégrant les aménagements de terrain dans l'assiette automatisée
- > **Les mesures connues à ce stade n'ont pas d'impact significatif sur la construction du budget de Nevers Agglomération 2024 (à confirmer à la publication de la Loi de finances initiale)**
- **Information en attente :**
 - % de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité (dernière estimation connue : 3,8% vs 7,1% en 2023)
 - Modalités de répartition de la dynamique de TVA-CVAE

I.b – Précisions méthodologiques complémentaires pour l'élaboration du BP 2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



- Il a été acté au travers du DOB de reporter l'inscription budgétaire des points suivants lors d'une première Décision Modificative de 2024 ; il est attendu que ces points génèrent des inscriptions en dépenses et en recettes de façon à ne pas avoir d'impact significatif sur les équilibres budgétaires globaux :
 - Impact de l'intégration des communes de St Eloi et Tronsanges :**
 - Le processus de délibération est en cours au niveau des communes membres de l'Agglomération.
 - Des discussions avec les nouvelles communes adhérentes sont également à mener pour dimensionner les services publics communautaires à déployer sur leur territoire.
 - Les impacts financiers résulteront de la CLECT qui sera réunie pour statuer spécifiquement sur ce sujet courant 2024.
 - Impact des dépenses des services communs hors dépenses de personnel**
 - Les services concernés sont le service marchés publics et le service informatique.
 - Les crédits relatifs aux frais de personnel pour ces services seront inscrits dès le BP 2024.
 - Il est proposé d'inscrire les autres dépenses communes en DM, le temps d'évaluer plus précisément les volumes financiers et de définir les modalités d'inscription budgétaire.
 - Impact en fonctionnement de l'intégration des travaux des digues de l'Etat (programme PAPI)**
 - Les investissements correspondants sont inclus au budget, la partie fonctionnement sera ajoutée ultérieurement, à l'issue des discussions avec les parties prenantes.

- **Orientation pour la trajectoire financière pluri-annuelle:**
 - **En section de fonctionnement**, il est proposé de **tendre vers un taux d'autofinancement proche de 10%** à fin 2026, pour préserver la situation financière de la collectivité et de sa capacité d'investissement.
 - **En section d'investissement**, il est proposé de **maintenir le ratio de la capacité de désendettement à un niveau inférieur à 6 ans**, significativement en-deçà des premiers seuils d'alerte communément admis. D'après les prévisions disponibles à ce stade, contenir l'endettement à 25M€ à fin 2026 permettrait d'atteindre cet objectif.

- **Création d'un groupe de travail dédié à l'évaluation financière des politiques publiques et à la définition d'orientations permettant de respecter la trajectoire financière pluri annuelle**
 - Ce groupe de travail aura pour objectif d'évaluer le coût des différentes politiques publiques mises en œuvre par l'EPCI.
 - Ces travaux seront mis en cohérence avec ceux d'un groupe de travail chargé de réaliser une évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi qu'avec les propositions d'organisation des services correspondantes qui seront formalisées par la direction RH.
 - A l'issue de ces travaux, des orientations financières seront proposées, qui pourront être reprises dans la lettre de cadrage du BP 2025.

II – BP 2024 - Présentation synthétique du Budget primitif 2024 du budget principal

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

II - BP 2024 – budget principal

a. Présentation générale

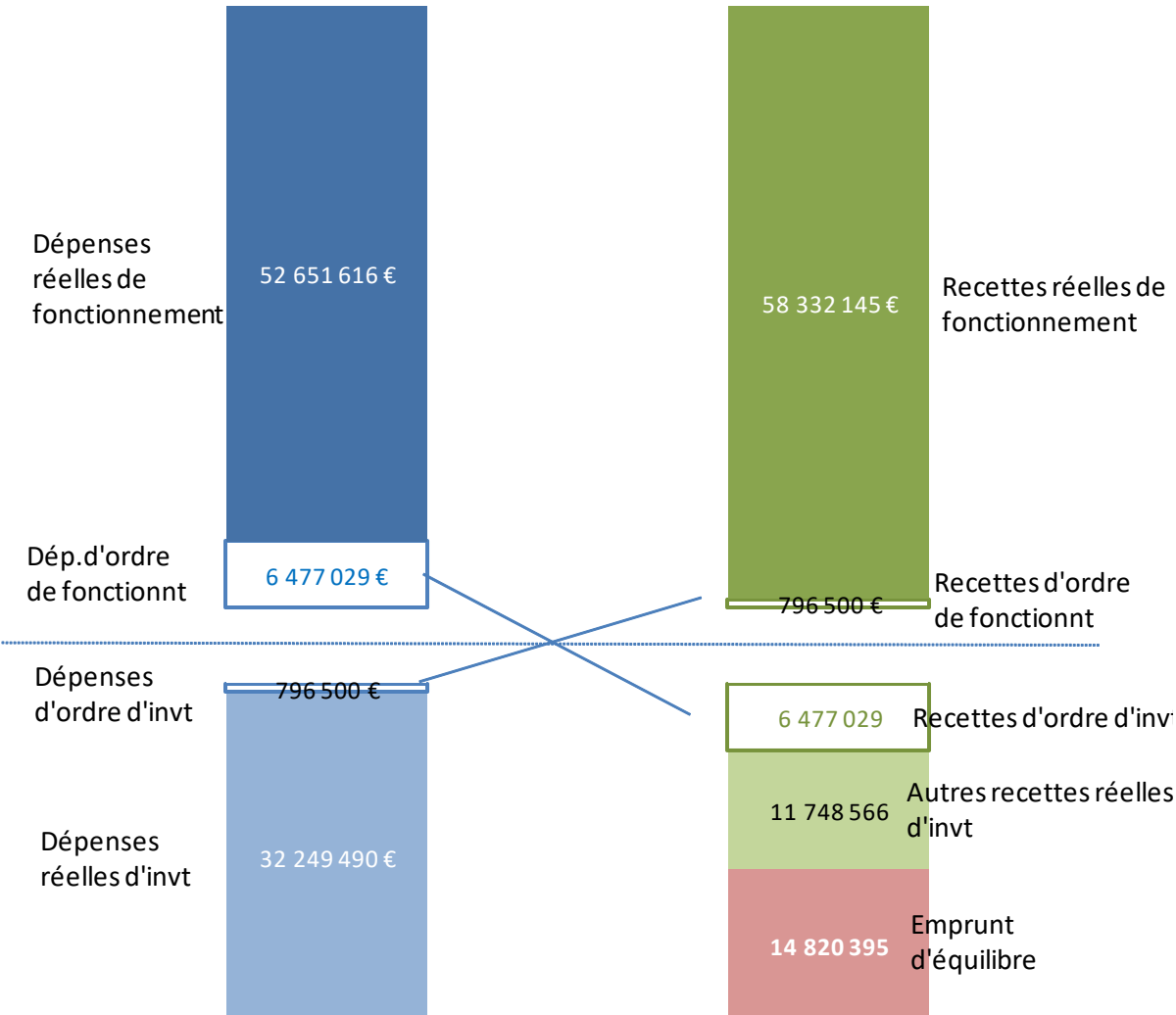
II – BP 2024 – Budget principal - grands équilibres budgétaires

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ **En fonctionnement**, le budget est équilibré avec les écritures d'ordre suivantes:

- en dépenses : dotation aux amortissements (3,5M€) et virement de section (3M€)
- en recettes : reprise de subventions (0,7M€) et travaux en régie (0,1M€)

➤ **En investissement**, le budget est équilibré par un emprunt d'équilibre de 15M€. Le montant d'emprunt à souscrire effectivement sera évalué en cours d'exercice. L'impact de cet emprunt sur la situation d'endettement de la collectivité est présenté ci-après.

II – BP 2024 – Budget principal - grands équilibres financiers - autofinancement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

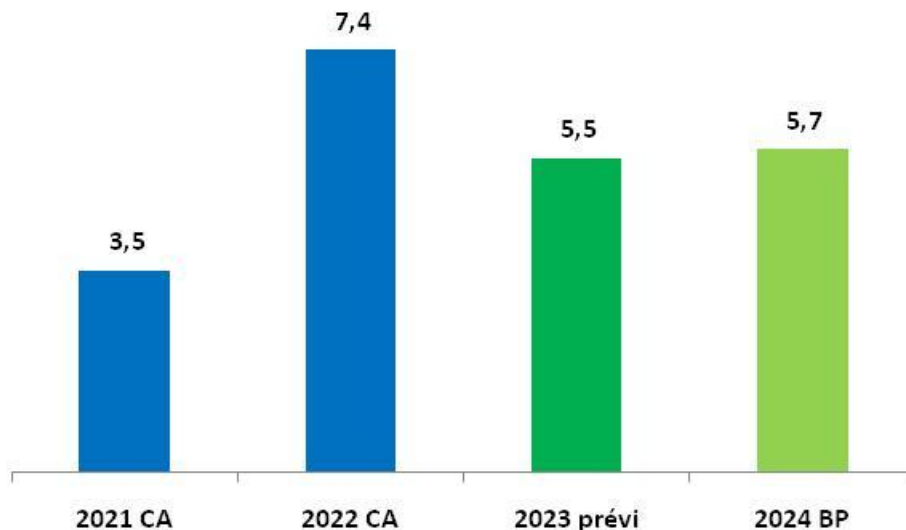
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



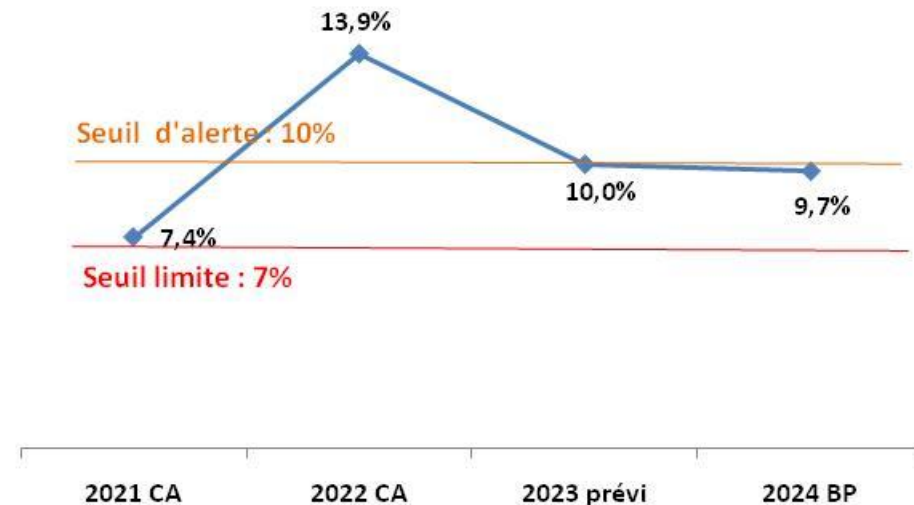
➤ Fonctionnement - autofinancement

- L'épargne brute serait d'environ 5,7M€ soit un montant proche de 2023 et en baisse de 1,4M€ par rapport à 2022.
- Le taux d'autofinancement serait de 9,7%, soit légèrement inférieur à 2022 (10%) et au seuil d'alerte communément admis (10%).

BP 2024 - autofinancement brut (en M€)



BP 2024 - taux d'autofinancement (en %)

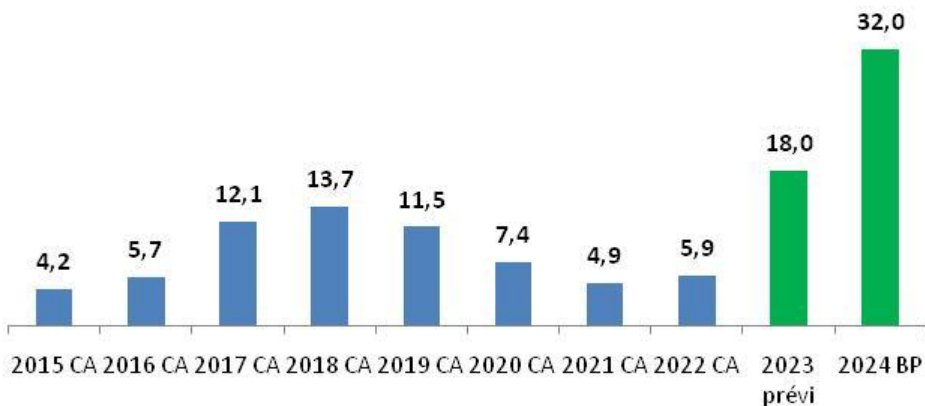


II – BP 2024 – Budget principal - grands équilibres financiers - endettement

➤ Un volume de dépenses d'équipement en hausse à 32M€, en partie financé par la souscription d'emprunts (15M€)

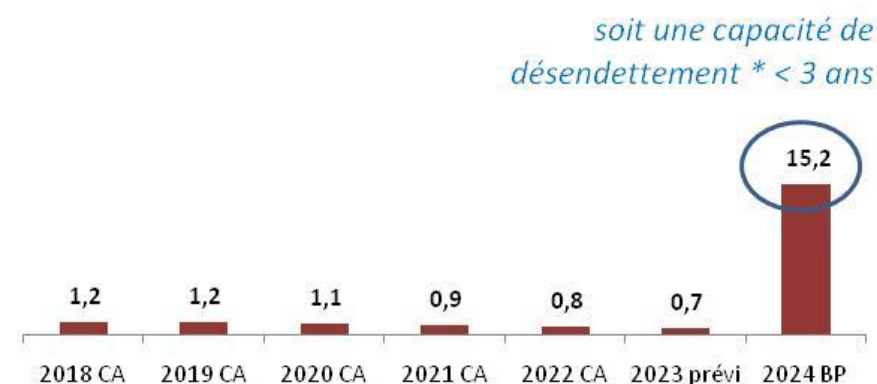
- Le volume d'investissements prévus pour 2024 est de 32M€ dont :
 - 7M€ pour les déchetteries
 - 7M€ pour le centre expo
 - 4M€ pour l'opération de requalification de l'Entrée Sud
 - 6M€ pour le programme PAPI
 - 1 M€ Bassin des chamonds
 (cf. ci-après liste détaillée)
- Le financement de ces investissements va nécessiter la souscription d'emprunts pour compléter les subventions et les apports en fonds propres (qui seront limités compte tenu du niveau du fonds de roulement).
- Le montant d'emprunt nécessaire est évalué à 15M€. Ce montant d'emprunt conduit à un ratio de désendettement d'environ 2,7 ans qui resterait donc inférieur à 3 ans.

Dépenses réelles d'équipement
(en M€)



Encours de dette au 31/12 (en M€)

seuil d'alerte : 12 ans



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

II - BP 2024 – budget principal

b. Section de fonctionnement

II – BP 2024 – Budget principal

- Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Recettes de fonctionnement – présentation générale

N° chapitre	Libellé chapitre / données en k€	2021 CA	2022 CA	2023 BP+BS+DM	2024 BP
013	Atténuation de charges	284	220	130	60
70	Produits des services	3 282	4 705	4 454	5 757
73	Impôts et taxes	33 382	37 970	39 377	41 525
74	Dotations et participations	10 577	10 368	10 827	10 638
75	Autres produits de gestion courante	215	230	220	231
	Produits de gestion courante	47 740	53 493	55 007	58 212
77	Produits exceptionnels	91	231	236	20
78	Reprises amort°, dépréciat°, prov°				100
	Recettes réelles d'exploitation	47 831	53 724	55 243	58 332
	évolution annuelle		12%	3%	6%
042	Opérations d'ordre entre sections	740	740	921	797
	RECETTES TOTALES	48 572	54 465	56 164	59 129
	évolution annuelle		12%	3%	5%

II – BP 2024 – Budget principal

- Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
 Reçu en préfecture le 20/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Recettes de fonctionnement – focus fiscalité : taux

	Taux d'imposition année 2022	Taux d'imposition année 2023	Taux d'imposition année 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,18%	inchangé	inchangé
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,61%	inchangé	inchangé
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,50%	inchangé	inchangé
Cotisation Foncière des Entreprises	27,65%	inchangé	inchangé
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	6,50%	inchangé	inchangé
Taxe Gemapi *			
Taxe de séjour **			

- Le BP 2024 est fondé sur des produits de fiscalité calculés à fiscalité constante pour les taxes existantes.
- * Suite à l'instauration de la taxe gemapi, le BP 2024 prévoit des recettes fiscales correspondantes à hauteur de 492k€. Ces recettes seront générées par une imposition additionnelle qui sera appliquée à la TFPB, TFNB, TH, CFE.
- **taxe de séjour : vote des tarifs avant le 01/07/2024 pour application au 01/01/2025. Il n'y a pas eu de hausse votée en 2023.

II – BP 2024 – Budget principal

- Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
 Reçu en préfecture le 20/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Recettes de fonctionnement – focus fiscalité : recettes prévisionnelles

* précisions relatives aux données 2023 : Le montant de THRS est conservé comme au BP 2023 en attendant la notification définitive. Le montant taxe de séjour est conservé comme au BP 2023 en attendant d'établir le montant définitif début N+1 à l'issue de la procédure de recouvrement.

	Notifié 2022	BP 2023	Notifié 2023 *	évol° 2022/23	BP 2024	évol° 2023/24
Taxe d'Habitation Résidences secondaires	620 485	665 000	665 000	7,2%	697 000	4,8%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26 814	27 000	28 767	7,3%	30 000	4,3%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 381 753	2 550 000	2 517 443	5,7%	2 629 000	4,4%
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur P Non Bâties	121 323	122 000	131 989	8,8%	130 000	-1,5%
Total impôts ménages (hors Gemapi)	3 150 375	3 364 000	3 343 199	6,1%	3 486 000	4,3%
Cotisation foncière des entreprises	5 968 550	6 087 000	6 168 867	3,4%	6 322 000	2,5%
Taxe sur les surfaces commerciales	1 303 683	1 300 000	1 437 938	10,3%	1 291 000	-10,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	4 027 742	4 025 000	4 230 080	5,0%	4 415 000	4,4%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	384 474	385 000	406 308	5,7%	411 000	1,2%
Total impôts entreprises (hors Gemapi)	11 684 449	11 797 000	12 243 193	4,8%	12 439 000	1,6%
Taxe enlèvement des Ordures Ménagères	6 312 115	6 755 000	6 659 096	5,5%	7 040 000	5,7%
Taxe de séjour	221 000	380 000	380 000	71,9%	410 000	7,9%
TOTAL RECETTES FISCALES (hors Gemapi)	21 367 939	22 296 000	22 625 488	5,9%	23 375 000	3,3%
Gemapi					492 000	
TOTAL RECETTES FISCALES (hors Gemapi)	21 367 939	22 296 000	22 625 488	5,9%	23 867 000	14 5,5%

II – BP 2024 – Budget principal

- Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Recettes de fonctionnement – autres recettes significatives

	2021 CA	2022 CA	2023 BP+DM	2024 BP	évol° 2023/24
Fraction TVA - TH	14 499 667 €	15 898 248 €	16 170 000 €	17 065 000 €	6%
Allocations de compensation fiscalité	1 309 546 €	1 381 654 €	1 440 000 €	1 564 000 €	9%
Dotation d'intercommunalité	1 054 633 €	1 037 130 €	1 141 000 €	1 183 000 €	4%
Dotation de compensation	6 497 264 €	6 354 743 €	6 220 000 €	6 222 000 €	0%
FPIC solde (recettes - dépenses)	282 700 €	297 939 €	295 000 €	212 237 €	-28%
TOTAL	23 643 810	24 969 714	25 266 000	26 246 237	4%

II – BP 2024 – Budget principal

- Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

➤ Dépenses de fonctionnement – présentation générale

N° chapitre	Libellé chapitre / données en k€	2021 CA	2022 CA	2023 BP+BS+DM *	2024 BP
011	Charges à caractère général	11 252	12 178	13 791	13 644
012	Charges de personnel	9 117	9 746	10 670	12 826
014	Atténuation de produits	18 345	18 331	18 329	18 356
65	Autres charges de gestion courante	5 577	6 037	7 221	7 245
66	Charges financières	0	1	10	460
	Charges de gestion courante	44 291	46 293	50 021	52 531
67	Charges exceptionnelles	0	0	244	121
68				100	
	Charges réelles d'exploitation	44 292	46 293	50 364	52 652
	<i>évolution annuelle</i>		5%	9%	5%
042	Opérations d'ordre entre sections	2 873	2 864	3 000	3 500
	DEPENSES TOTALES	47 165	49 157	53 364	56 152
	<i>évolution annuelle</i>		4%	9%	5%

* hors excédent reporté

II – BP 2024 – Budget principal

- Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Dépenses de fonctionnement – focus frais de personnel

N° chapitre	Libellé chapitre / données en k€	2021 CA	2022 CA	2023 BP+BS+DM	2024 BP
011	Charges à caractère général	92	147	150	138
012	Charges de personnel	9 115	9 746	10 670	12 826
65	Autres charges de gestion courante	311	407	440	494
67	Charges exceptionnelles			90	-
	Frais de personnel - charge brute	9 518	10 301	11 350	13 458
013	Atténuation de charges	284	220	200	60
70	Produits des services	371	472	698	1 905
74	Dotations et participations	41	106	10	10
77	Produits exceptionnels	25			-
	Recettes RH	721	798	908	1 975
	Frais de personnel - charge nette	8 798	9 503	10 441	11 483
	évolution annuelle		8%	10%	10%

II - BP 2024 – budget principal

b. Section d'investissement

II – BP 2024 – Budget principal

- Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Dépenses d'investissement – présentation générale

N° chapitre	Libellé chapitre / données en k€	2021 CA	2022 CA	2023 BP+BS+DM	2024 BP
20	Immobilisation incorporelles	281	624	6 903	1 802
204	Subventions d'équipement versées	1 843	1 151	3 099	1 948
21	Immobilisation corporelles	1 183	2 455	4 011	2 336
23	Immobilisation en cours	1 567	1 670	10 663	25 865
27	Autres immobilisations				3
45	Opérations pour comptes de tiers	11		4	
16	Remboursement d'emprunt	121	121	127	295
	Dépenses réelles d'investissement	5 007	6 021	24 806	32 249
040	Opération de transfert entre sections	740	740	851	797
041	opérations patrimoniales			5 748	
	Dépenses totales d'investissement	5 748	6 761	31 406	33 046

II – BP 2024 – Budget principal

- Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Recettes d'investissement – présentation générale

N° chapitre	Libellé chapitre / données en k€	2021 CA	2022 CA	2023 BP+BS+DM	2024 BP
10	FCTVA; excédents capitalisés	2 631	2 636	7 775	3 300
13	Subventions d'investissement reçues	2 121	1 872	7 735	8 449
23	Immobilisations en cours	7	-	15	-
24	Produit des cessions d'immobilisations	-	-	227	-
45	Opérations pour comptes de tiers	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles			96	
27	Autres immobilisations			30	
16	Emprunts souscrits	-	-	-	14 820
	Recettes réelles d'investissement	4 758	4 509	15 877	26 569
040	virement entre sections	2 873	2 864	3 000	3 500
001	excédents reporté	1 485	3 369	3 980	
021	virement de la section de fct			2 800	2 977
041	opérations patrimoniales			5 748	
	Recettes totales d'investissement	9 117	10 741	31 406	33 046

- Pour 2024, un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 14,8M€. Il s'agit d'un montant maximum si l'ensemble des dépenses d'investissement inscrites sont réalisées, cf. ci-après.

II – BP 2024 – Budget principal

- Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

S²LO

➤ Dépenses d'investissement – présentation par projet géré en AP/CP – 1/3

TOTAL APCP 2024	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	1 761 760	1 067 555	7 749 540	27 468 111	26 164 678	4 620 642	4 848 200	73 680 486
Recettes - Financts extérieurs	616 379	91 268	1 241 173	8 161 521	9 440 469	2 371 374	3 485 772	25 407 956
Coût invt net des subventions	1 145 381	976 287	6 508 367	19 306 590	16 724 210	2 249 268	1 362 428	48 272 530
Coût de fonctionnement induit					en cours d'évaluation			

▪ Détails par APCP :

Centre exposition (HT)	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL (HT)
Dépenses d'investissement	-	-	1 945 000	7 224 417	10 288 216	-	-	19 457 633
Recettes - Financts extérieurs	180 000	-	243 000	1 980 000	3 220 000	-	-	5 623 000
Coût invt net des subventions	- 180 000	-	1 702 000	5 244 417	7 068 216	-	-	13 834 633
Coût de fonctionnement induit					en cours d'évaluation			

Déchèteries et recyclerie	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	-	-	4 688 248	7 179 481	2 839 227	-	-	14 706 956
Recettes - Financts extérieurs								-
Coût invt net des subventions	-	-	4 688 248	7 179 481	2 839 227	-	-	14 706 956
Coût de fonctionnement induit					en cours d'évaluation			

Requalification entrée sud	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	-	97 152	129 000	3 772 000	2 083 500	2 593 000	4 590 000	13 264 652
Recettes - Financts extérieurs	-	-	154 769	1 123 545	1 347 823	1 349 479	3 485 772	7 461 388
Coût invt net des subventions	-	97 152	- 25 769	2 648 455	735 677	1 243 521	1 104 228	5 803 264
Coût de fonctionnement induit					en cours d'évaluation			

II – BP 2024 – Budget principal

- Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Dépenses d'investissement – présentation par projet géré en AP/CP – 2/3

Maison des étudiants	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	-	-	121 878	644 322	1 204 000	-	-	1 970 200
Recettes - Financts extérieurs	-	-	257 856	362 144	280 000	-	-	900 000
Coût invt net des subventions	-	-	135 978	282 178	924 000	-	-	1 070 200
Coût de fonctionnement induit				<i>en cours d'évaluation</i>				

Aire d'accueil GDV Varennes-Bou	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	-	-	354 244	764 025	-	-	-	1 118 269
Recettes - Financts extérieurs	-	-	76 384	450 000	-	-	-	526 384
Coût invt net des subventions	-	-	277 860	314 025	-	-	-	591 885
Coût de fonctionnement induit				<i>en cours d'évaluation</i>				

Plateforme territoriale de donnée	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	-	400 000	200 000	200 000	-	-	-	800 000
Recettes - Financts extérieurs	-	-	200 000	-	260 000	-	-	460 000
Coût invt net des subventions	-	400 000	-	200 000	260 000	-	-	340 000
Coût de fonctionnement induit				<i>en cours d'évaluation</i>				

Risque inondations - part Agglo.	<= 2021 CA	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	1 321 760	370 403	211 170	2 476 000	3 456 667	-	-	7 836 000
Recettes - Financts extérieurs	436 379	91 268	309 164	838 762	1 748 927	-	-	3 424 500
Coût invt net des subventions	885 381	279 135	97 994	1 637 238	1 707 740	-	-	4 411 500
Coût de fonctionnement induit				<i>en cours d'évaluation</i>				

II – BP 2024 – Budget principal

- Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Dépenses d'investissement – présentation par projet géré en AP/CP – 3/3

Risque inondations - part Etat	<= 2021 CA	2022 CA	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	440 000	200 000	100 000	3 243 000	3 875 578	1 533 442		9 392 020
Recettes - Financts extérieurs				3 212 400	2 583 719	1 021 895		6 818 014
Coût invt net des subventions	440 000	200 000	100 000	30 600	1 291 859	511 547	-	2 574 006
Coût de fonctionnement induit				<i>en cours d'évaluation</i>				

	<i>hors apcp</i>	<i>hors apcp</i>	<i>hors apcp</i>					
Fonds de concours	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement			481 894	724 017	666 089	236 000		2 108 000
Recettes - Financts extérieurs								-
Coût invt net des subventions	-	-	481 894	724 017	666 089	236 000	-	2 108 000
Coût de fonctionnement induit				<i>en cours d'évaluation</i>				

Habitat	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement				258 200	258 200	258 200	258 200	1 032 800
Recettes - Financts extérieurs								-
Coût invt net des subventions	-	-	-	258 200	258 200	258 200	258 200	1 032 800
Coût de fonctionnement induit				<i>en cours d'évaluation</i>				

	<i>hors apcp</i>	<i>hors apcp</i>	<i>hors apcp</i>					
Bassin des Chamonds	2021	2022	2023 BP+BS+DM	2024 BP	2025	2026	> 2026	TOTAL
Dépenses d'investissement	22 016	16 659	17 475	982 649	1 493 201			2 532 000
Recettes - Financts extérieurs	83 430			194 670				278 100
Coût invt net des subventions	-	61 414	16 659	787 979	1 493 201	-	-	2 253 900
Coût de fonctionnement induit				<i>en cours d'évaluation</i>				

II - BP 2024 – budget principal

c. Informations complémentaires

II – BP 2024 – Budget principal

- Informations complémentaires

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Ratios obligatoires

Détail des ratios	BP 2024	BP 2023	Communauté d'agglo. à fiscalité propre (2020)	Communauté d'agglo. de 50 000 à 100 000 hab (2020)
1 DRF (Dépenses réelles de fonctionnement) / population (population 2021 : 67 375)	781 €	727 €	393 €	367 €
2 Impositions directes (ID)/ population	616 €	579 €	349	321
2 bis (ID – reversements fiscalité) / population	344 €	319 €	186	184
3 RRF (Recettes réelles de fonctionnement) /	866 €	802 €	467	437
4 Dépenses brutes d'équipement / population	479 €	279 €	94	89
5 Dette / population	226 €	10 €	369	264
6 DGF (Dotations) / population	158 €	154	89	74
7 Dépenses de personnel / DRF	24%	21%	39%	40%
9 Marge autofinancement courant = (DRF + remboursement dette) / RRF	91%	91%	91%	89%
10 Dépenses brutes d'équipement / RRF	55%	35%	20%	20%
11 Dette / RRF	26%	1%	79%	60%

II – BP 2024 – Budget principal+budgets annexes

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
 Reçu en préfecture le 20/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

Budgets		Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget principal	2022 BP	52 402 490 €	17 363 821 €	69 766 311 €
	2023 BP	54 809 729 €	19 635 706 €	74 445 435 €
	2024 BP	59 128 645 €	33 045 990 €	92 174 635 €
BA Eau	2022 BP	4 385 400 €	2 288 000 €	6 673 400 €
	2023 BP	4 951 400 €	2 703 500 €	7 654 900 €
	2024 BP	7 909 013 €	2 576 223 €	10 485 236 €
BA Assainissement	2022 BP	3 474 600 €	2 852 670 €	6 327 270 €
	2023 BP	3 647 100 €	4 125 170 €	7 772 270 €
	2024 BP	6 205 052 €	1 592 217 €	7 797 269 €
BA Spanc	2022 BP	127 000 €	5 000 €	132 000 €
	2023 BP	104 000 €	5 000 €	109 000 €
	2024 BP	153 085 €	29 085 €	182 170 €
Budget annexe Transport	2022 BP	8 918 585 €	1 761 500 €	10 680 085 €
	2023 BP	9 688 382 €	1 293 400 €	10 981 782 €
	2024 BP	9 712 982 €	1 034 000 €	10 746 982 €
BA Port de la Jonction	2022 BP	184 900 €	87 000 €	271 900 €
	2023 BP	211 000 €	95 000 €	306 000 €
	2024 BP	200 200 €	73 000 €	273 200 €
BA BIV Immobilier économique	2022 BP	439 129 €	229 000 €	668 129 €
	2023 BP	585 083 €	312 000 €	897 083 €
	2024 BP	700 756 €	193 700 €	894 456 €
BA Devecó - zones d'activité	2022 BP	281 180 €	247 180 €	528 360 €
	2023 BP	619 924 €	578 124 €	1 198 048 €
	2024 BP	586 210 €	557 210 €	1 143 420 €
BA - Police intercommunale	2023 BP	1 256 184 €	74 051 €	1 330 235 €
	2024 BP	1 428 026 €	62 672 €	1 490 698 €
TOTAL	2022 BP	70 213 284 €	24 834 171 €	95 047 455 €
	2023 BP	75 872 802 €	28 821 951 €	104 694 753 €
	2024 BP	86 023 969 €	39 164 097 €	125 188 066 €

III – BP 2024 - Présentation synthétique du Budget primitif 2024 des budgets annexes

III - BP 2024 – budgets annexes

a. Budget annexe Transport

III.a – BP 2024 – Budget Annexe Tra

éléments de contexte et propositions d'orientations

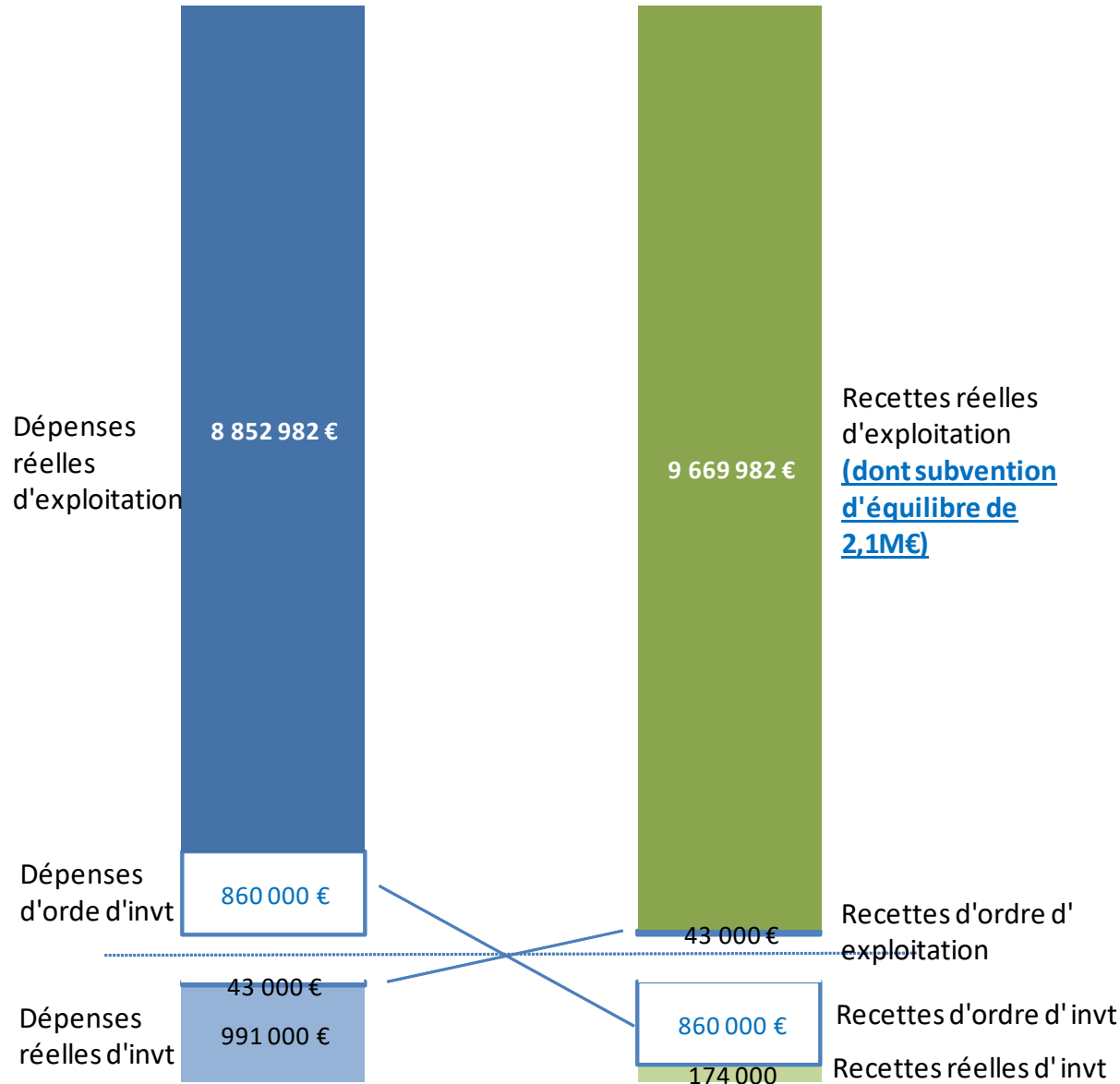
➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Les données inscrites au BP 2023 et modifiées en DM conduisent à une augmentation prévisionnelle de la subvention d'équilibre de +0,8M€ en 2023 qui résulte principalement de l'actualisation du forfait de charges versé au délégataire (indexée principalement sur le coût des frais de personnel et le gazole).
- La signature d'un avenant qui prévoit notamment un écrêtage du résultat de l'exploitant, permet d'atténuer l'augmentation constatée en 2023 d'environ 0,2M€.
- Les dépenses de fonctionnement de 2023 incluent également des frais d'étude en 2023 (PDMS et EMC2).

➤ **Orientations pour 2024 :**

- **En section de fonctionnement**, il est proposé de tabler sur une baisse de la subvention d'équilibre (-0,1M€) permis par un ralentissement de la progression des indices participant au calcul de l'actualisation du forfait de charges, complété par d'autres baisses de dépenses et une prévision d'augmentation des recettes VM et billetterie. Les dépenses de fonctionnement incluent également des frais d'étude en 2024, notamment dans la perspective de l'échéance fin 2025 du contrat de délégation en cours.
- **En section d'investissement**, il est proposé d'inscrire des crédits pour l'acquisition de 2 mini bus à hauteur de 500k€, ce qui correspond à une motorisation électrique, suite au débat engagé concernant le choix de la motorisation dans le cadre du renouvellement de la flotte, sur proposition du groupe de travail mobilité.
- Des crédits sont inscrits pour le financement des coût d'entretien des pistes cyclables.
- Aucun crédit n'est inscrit pour le renouvellement de la subvention vélo.
- L'impact de l'extension éventuelle de l'EPCI à St Eloi / Tronsanges sera intégré en DM.

III.a – BP 2024 – Budget Annexe Transport grands équilibres



- **En fonctionnement**, le budget est équilibré avec une subvention d'équilibre du budget principal de 2,1M€. Les dépenses réelles d'exploitation sont complétées par 0,9M€ de dépenses d'ordre qui correspondent à des dotations aux amortissements. Les recettes réelles de fonctionnement sont complétées par des recettes d'ordre qui correspondent aux reprises de subvention.
- **En investissement**, il est prévu la réalisation d'environ 1M€ de dépenses d'investissement dont 0,5M€ pour l'acquisition de matériel de transport. L'équilibre est atteint par l'inscription d'un emprunt d'équilibre (la nécessité de souscrire effectivement un emprunt sera évaluée en cours d'exercice).

III.a – BP 2024 – Budget Annexe Tra

Section d'exploitation

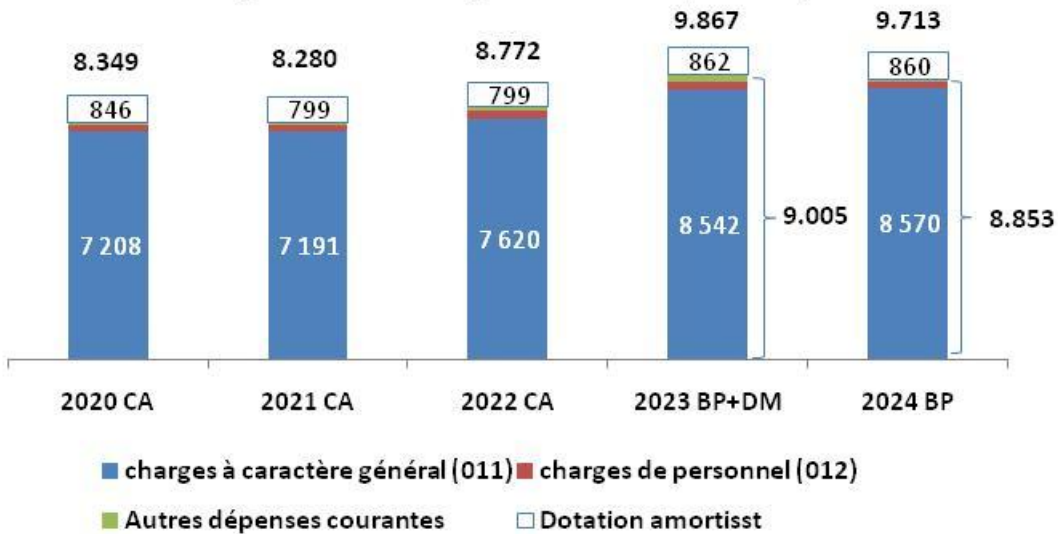
Envoyé en préfecture le 20/12/2023
 Reçu en préfecture le 20/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ Dépenses d'exploitation

- Les dépenses varient principalement en fonction du forfait de charges versé à l'exploitant, qui est indexé sur le prix du gazole et des salaires. L'évolution traduit la hausse des index. La signature d'un avenant qui prévoit notamment un écrêtage du résultat de l'exploitant va permettre de diminuer l'augmentation d'environ 0,2M€.
- Les dépenses incluent également des coûts d'étude. En 2024 cela concerne les études préparatoires au renouvellement du contrat d'exploitation du réseau et la réalisation d'un SDMA, pour 182k€ au total.

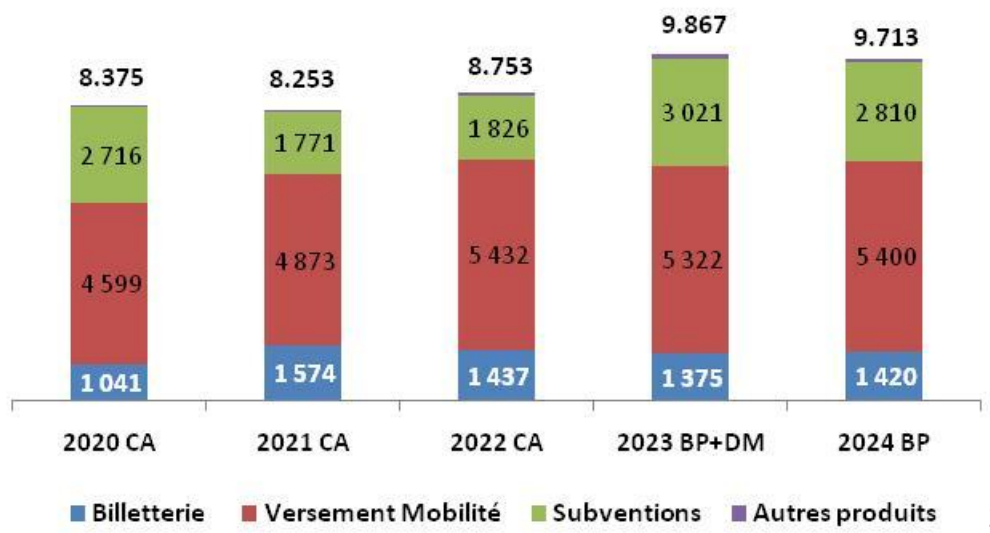
Dépenses d'exploitation (en k€)



➤ Recettes d'exploitation

- Les recettes incluent la billetterie pour 1,4M€ et le versement mobilité (5,3M€ en 2023 puis 5,4M€ en 2024).
- La subvention d'équilibre du budget principal complète les recettes, à hauteur de 2,1M€ en 2024, ainsi que d'autres financements publics (Région, etc.).

Recettes d'exploitation (en k€)



III.a – BP 2024 – Budget Annexe Tra

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



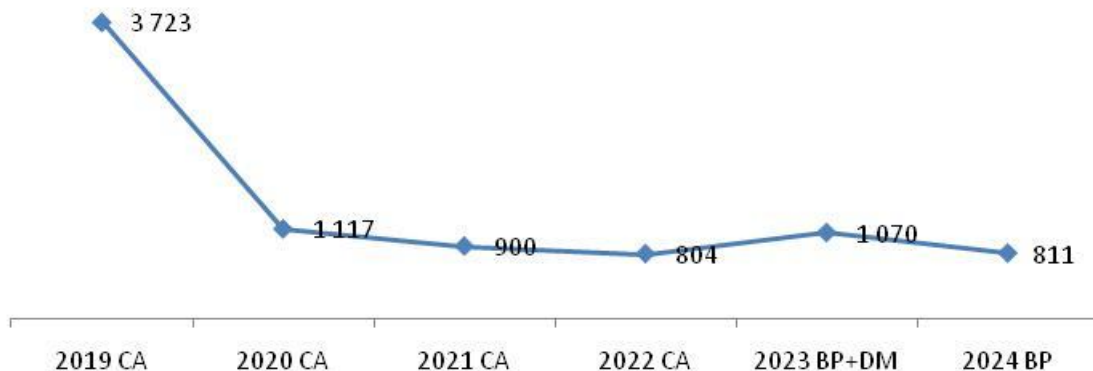
➤ Dépenses d'investissement

- Les dépenses d'investissement 2024 incluent l'acquisition de 2 mini bus à motorisation électrique pour un montant d'environ 0,5M€.
- Ces investissements sont complétés par des travaux d'aménagement cyclable : début des travaux des bords de Loire à Fourchambault (180k€) et de la liaison Saincaize-Gimouille (30k€ pour des études).

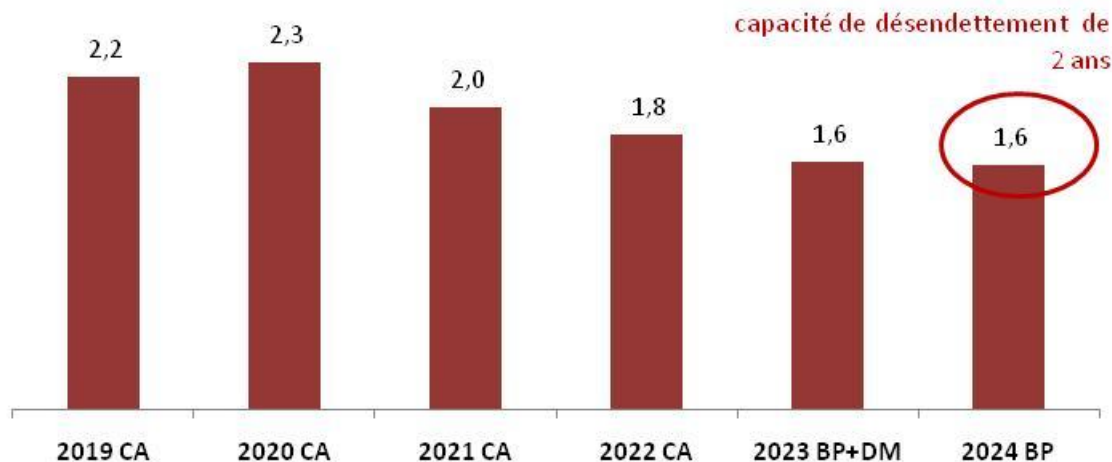
➤ Endettement

- A ce stade, un emprunt d'équilibre de 0,2M€ est inscrit pour le financement du programme d'investissements prévus en 2024. La nécessité de souscrire effectivement un emprunt sera évaluée en cours d'exercice.
- Un remboursement de 0,2M€ est également prévu. Ce qui conduit à maintenir le solde de dette à un niveau stable. La situation d'endettement de ce budget est maîtrisée.

Dépenses réelles d'investissement hors emprunt (en k€)



Dette au 31/12 (en M€)



III - BP 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

b. Budget annexe Police Intercommunale

III.b – BP 2024 – Budget Annexe Police intercommunale

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

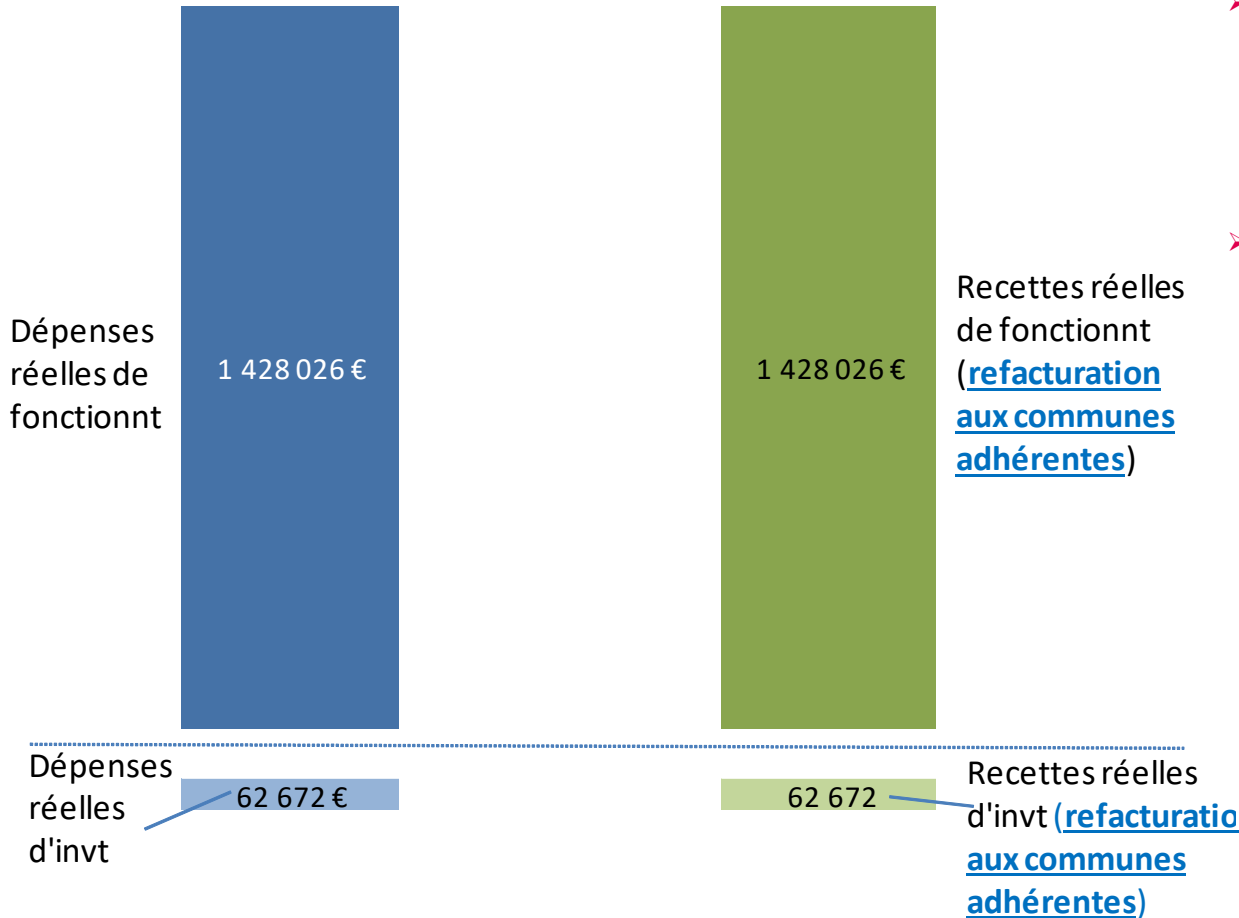
- Le budget de la Police intercommunale a été initié en 2023, avec 25 postes agents créés.
- La mise en place du service a été progressive au cours de l'année 2023, le temps de formaliser les conventions avec chaque commune adhérente et de recruter les agents. Les projections d'atterrissage 2023 tablent donc sur un montant de dépenses de fonctionnement inférieur au budget.
- Des dépenses d'investissement ont été engagées en 2023 afin d'acquérir des véhicules et un système radio.
- Les recettes correspondent à la refacturation aux communes de l'ensemble des dépenses engagées au cours de l'exercice, au prorata du volume d'heures d'utilisation du service, calculé pour chaque mois pour les dépenses de fonctionnement et par année pour les dépenses d'investissement.

➤ **Orientations pour 2024 :**

- En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire les crédits correspondant à l'ensemble des postes créés, conformément au cadre. Les dépenses réellement engagées devraient toutefois se situer à un niveau inférieur puisque tous les postes ne seront pas pourvus. La cible est une masse salariale d'environ 950k€.
- En section d'investissement, il est proposé de prévoir des achats de véhicules ainsi que du matériel.
- Le nombre d'heures qui sera réalisé est en cours d'évaluation par le service afin de déterminer le coût horaire prévisionnel pour chaque commune.

III.b – BP 2024 – Budget Annexe Police intercommunale grands équilibres

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



- **En fonctionnement**, le budget est équilibré par la refacturation des dépenses aux communes adhérentes au service.
- **En investissement**, le budget est équilibré par la refacturation des dépenses aux communes adhérentes au service.

III.b – BP 2024 – Budget Annexe Police intercommunale

sections de fonctionnement et d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

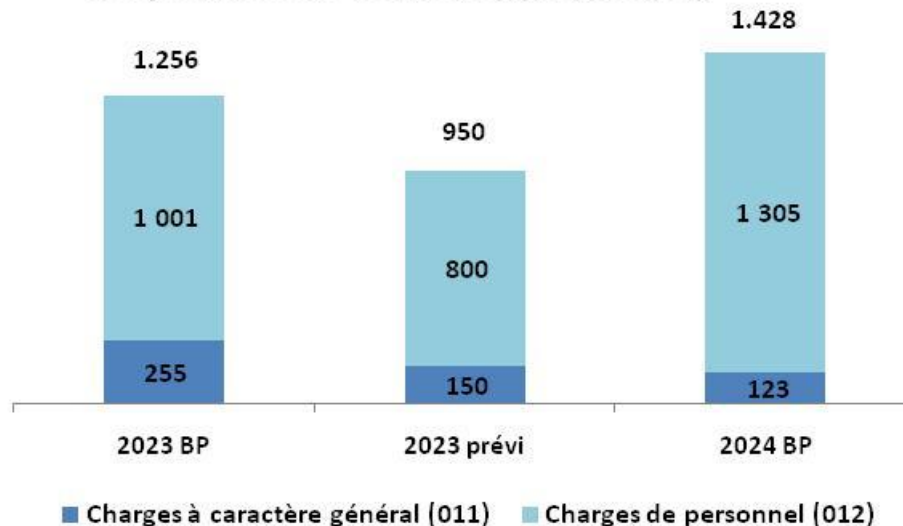
➤ Section de fonctionnement

- Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées des dépenses de personnel.
- Le montant inscrit au BP correspond aux 25 postes qui ont été créés. Les montants prévisionnels tiennent compte des effectifs réels.
- Les dépenses sont refacturées aux communes adhérentes, au prorata de leur volume d'heures d'utilisation du service, calculé pour chaque mois pour les dépenses de fonctionnement.

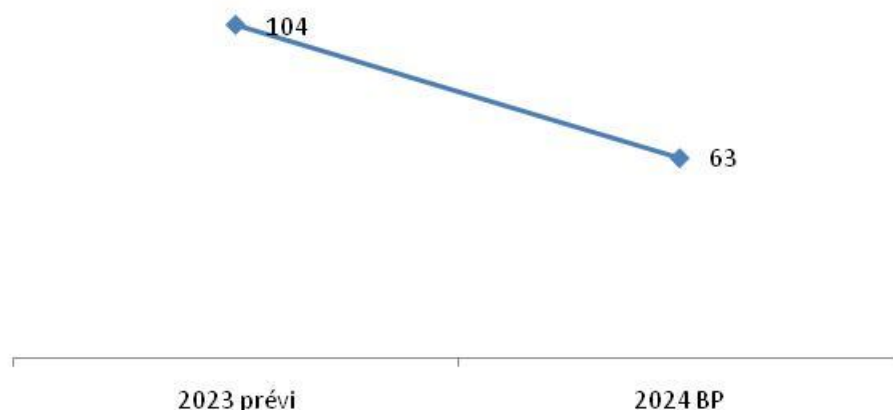
➤ Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement 2023 incluent l'acquisition de véhicules et d'un système de matériel radio.
- Les dépenses d'investissement 2024 incluent l'acquisition de véhicules.
- Les dépenses d'investissement sont refacturées aux communes utilisatrices du service, en fonction des heures réalisées pour l'année complète.

Dépenses de fonctionnement (en k€)



Dépenses réelles d'équipement (en k€)



III - DOB 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

c. Budget annexe BIV (Immobilier à vocation économique)

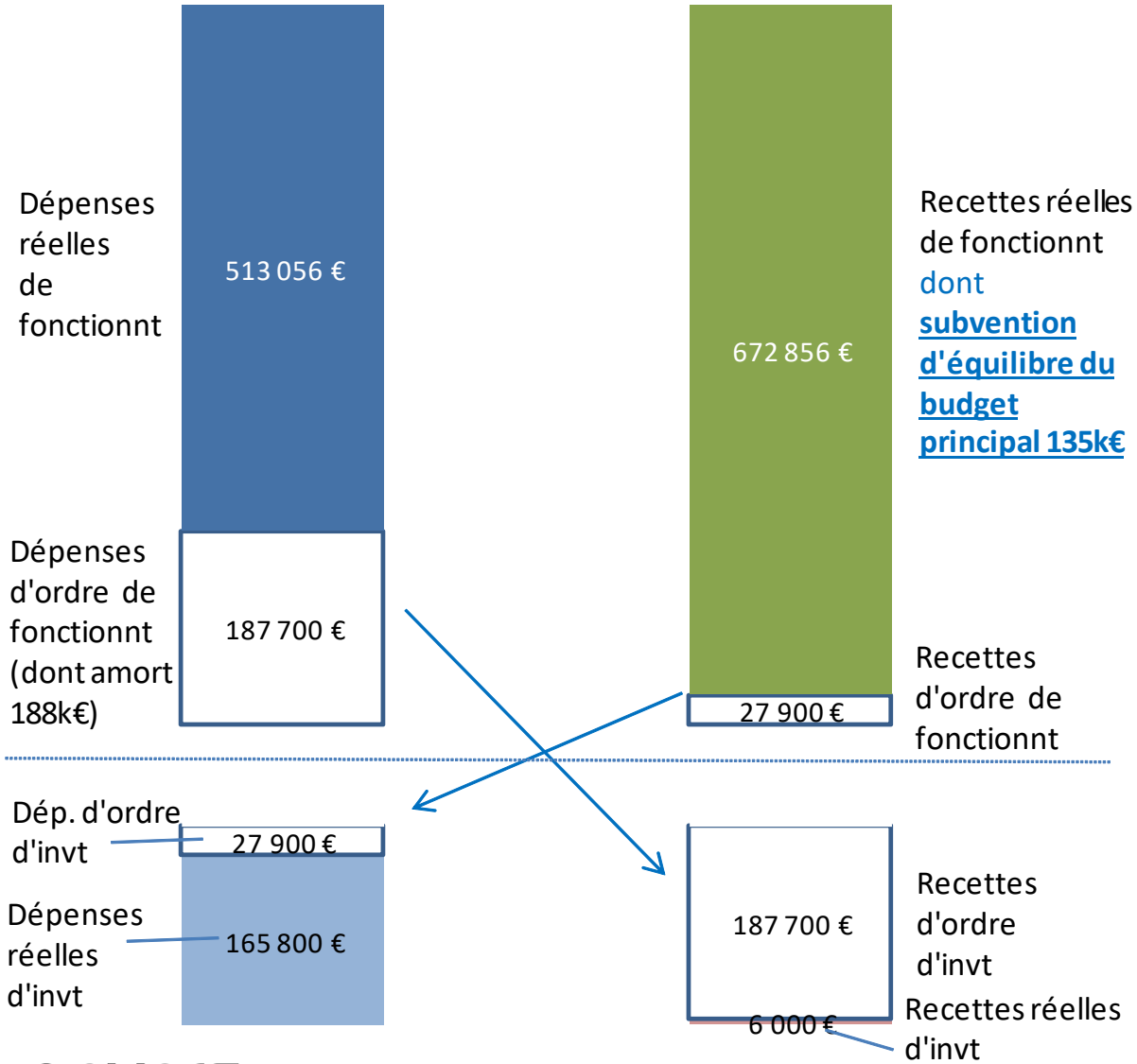
➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe BIV (Immobilier à vocation économique) inclut l'Inkub, le B5 et l'Atelier Relais. La réalisation de ces équipements a été permise avec le financement d'une avance remboursable du budget principal à hauteur d'environ 5M€.
- L'année 2023 devrait être marquée par les faits suivants : lancement progressif du B5 (dont une partie des surfaces correspond à des parties communes qui ne donnent pas lieu à des recettes), la fin du bail de la SNCF qui occupe une partie significative des locaux, l'augmentation des surfaces dédiées à l'enseignement supérieur donnant lieu à la facturation de loyers au budget principal, l'augmentation significative des coûts de maintenance, la constatation d'impayés de certaines entreprises locataires qui rencontrent des difficultés économiques.

➤ **Orientations pour 2024 :**

- Les prévisions tablent sur un déséquilibre d'exploitation 2024, lié aux résultats de gestion de l'Inkub/B5, alors que l'Atelier relais reste excédentaire. Il est proposé de compenser ce déséquilibre par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal, et ce pour la première fois depuis le lancement de l'exploitation de ces équipements. Cette situation est liée à des éléments de contexte défavorables conjoncturels, rappelés ci-dessus, auxquels s'ajoute l'inscription d'une dotation aux amortissements.
- En investissement, compte tenu du contexte, il est proposé de ne pas inscrire de remboursement de l'avance remboursable au budget principal.
- Il est proposé de monter un groupe de travail en 2024 pour actualiser le modèle économique de ce budget annexe, afin d'identifier les conditions pour un retour à l'équilibre et d'établir un calendrier de remboursement de l'avance au budget principal.

III.c – BP 2024 – Budget Annexe BIV grands équilibres



- **En fonctionnement**, le budget est équilibré avec une subvention d'équilibre du budget principal de 135k€.
- **En investissement**, Il est prévu la réalisation d'environ 165k€ de travaux, dont le financement ne nécessite pas de souscription d'emprunt. Il n'y a pas de crédits inscrits en 2024 pour le remboursement de l'avance du budget principal.

III.c – BP 2024 – Budget Annexe BIV section de fonctionnement

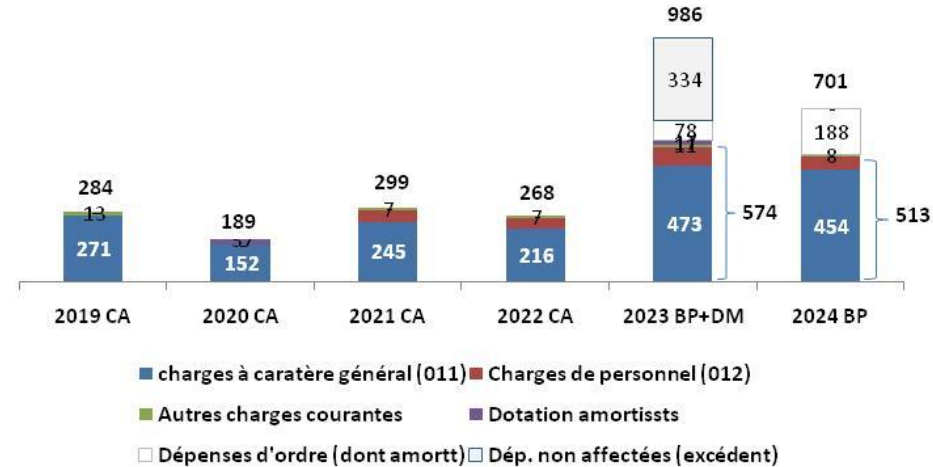
Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



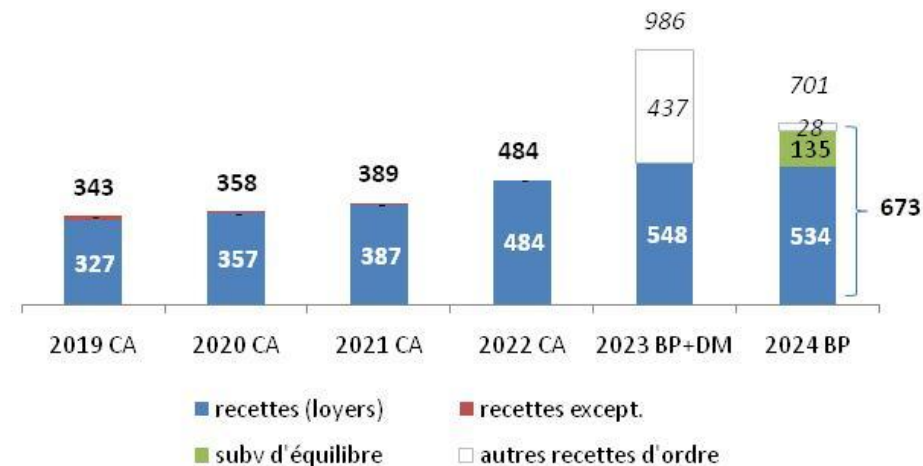
➤ Section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges à caractère général (chapitre 011) qui incluent les fluides (environ 100k€), les coûts de maintenance (revus à la hausse à env. 100k€), la taxe foncière (env. 90k€) et les coûts d'entretien des locaux (env. 55k€). Elles sont complétées par des frais de personnel (env. 50k€).
- Les recettes de fonctionnement sont composées des loyers facturés aux occupants des locaux, incluant la refacturation d'une partie des charges.
- Malgré la hausse des recettes, liée notamment au lancement du B5, celles-ci pourraient s'avérer insuffisantes pour couvrir les dépenses (et ce dès 2023), compte tenu du lancement progressif du B5, de la fin du bail de la SNCF et de l'augmentation des coûts de maintenance.
- Cette situation devrait se poursuivre en 2024 et le déficit sera accentué en 2024 par l'inscription d'une dotation aux amortissements.
- Ces éléments conduisent à ce stade à compléter les recettes par l'inscription d'une subvention d'équilibre (135k€).

Dépenses de fonctionnement (en k€)



Recettes de fonctionnement (en k€)



III.c – BP 2024 – Budget Annexe BIV

section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



Section d'investissement

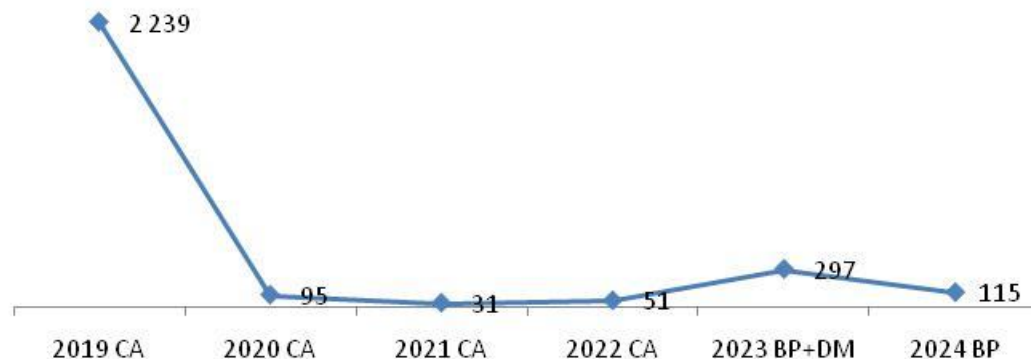
Dépenses d'investissement

- En 2024, il est prévu un volume d'investissements de 115k€ pour la réalisation d'aménagements.
- A quoi s'ajoute le remboursement d'emprunt (45k€) ainsi que des cautions (6k€).
- Il n'y a pas de crédits inscrits en 2024 pour le remboursement de l'avance du budget principal.

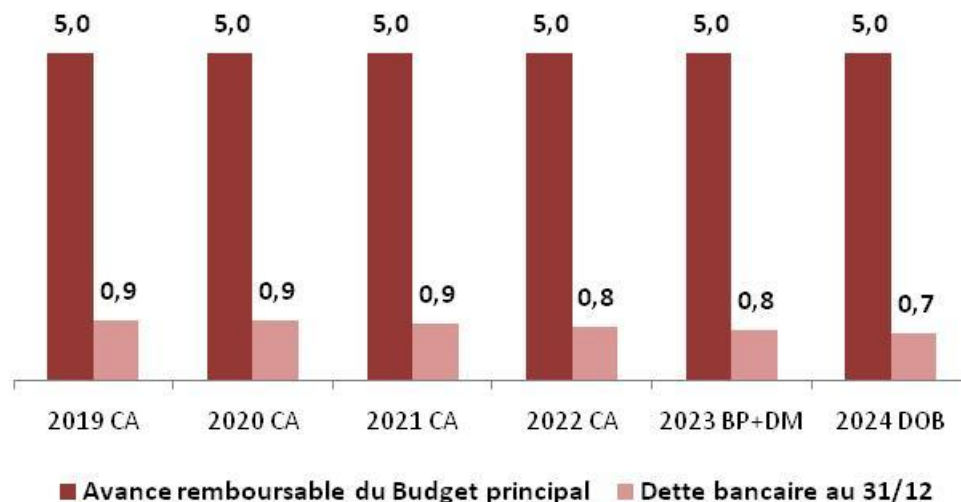
Situation d'endettement

- La réalisation des investissements prévus en 2024 ne nécessite a priori pas la souscription d'emprunts nouveaux.
- Le niveau de la dette souscrite auprès d'établissements bancaires diminuerait donc à hauteur des annuités.
- Le budget annexe reste également redevable du remboursement de l'avance consentie par le budget principal à hauteur d'environ 5M€.

Dépenses réelles d'investissement hors emprunt (en k€)



Dettes (en M€)



III - BP 2024 – budgets annexes

d. Budget annexe Port de la Jonction

III.d – BP 2024 – Budget Annexe PORT

éléments de contexte et orientations

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

S²LO

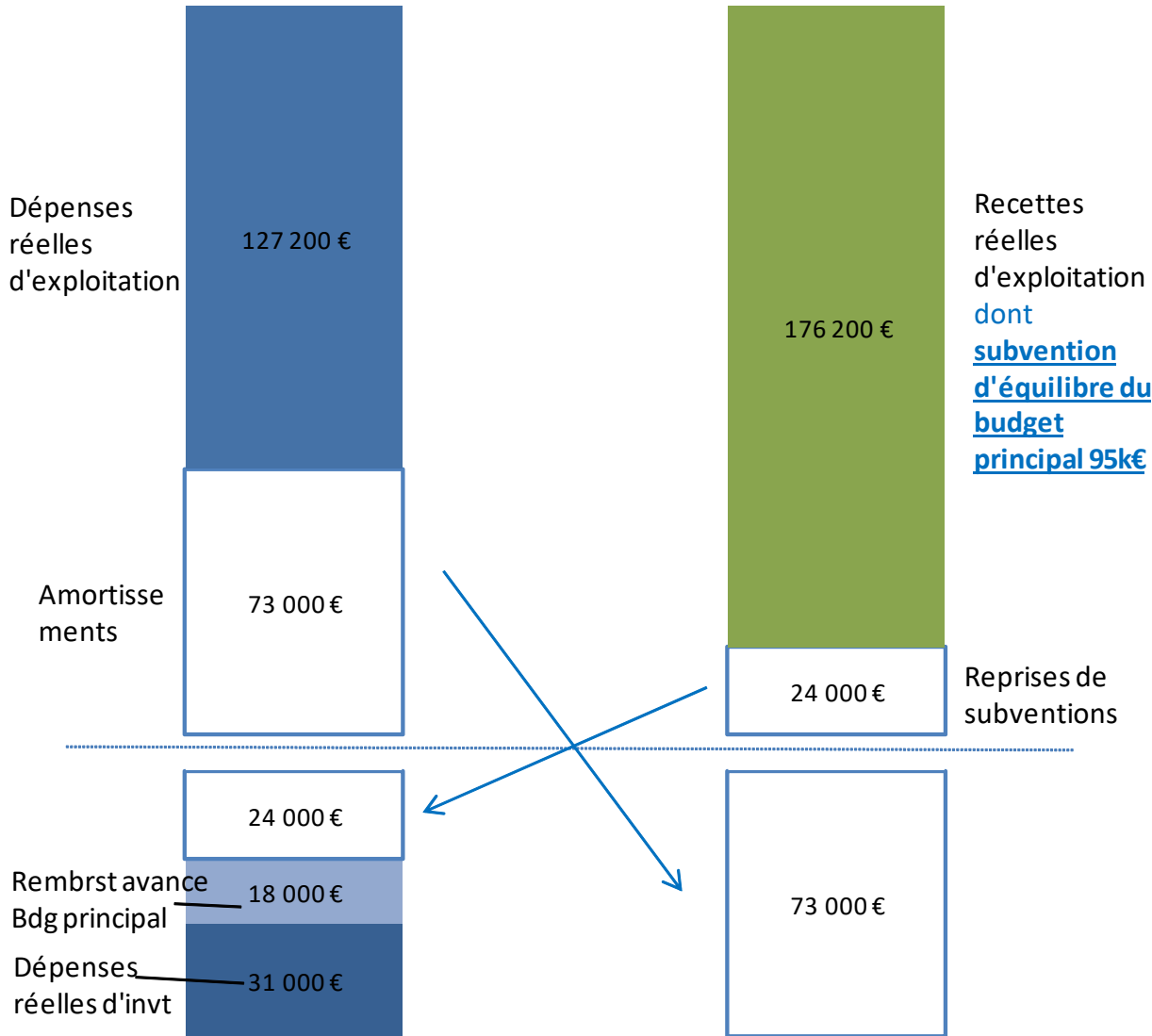
➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe Port de la Jonction bénéficie chaque année d'une subvention d'équilibre du budget principal alors qu'il devrait être à l'équilibre.
- Les prévisions pour 2023 tablent de nouveau sur un déficit, plus élevé que les exercices précédents du fait de l'augmentation du coût de l'énergie plus élevée que prévu et qui n'a été répercutée que partiellement aux locataires.
- L'année 2023 est également marquée par l'acquisition de 2 bateaux électriques dont la mise en location a rencontré une forte demande ce qui a généré des recettes supplémentaires.
- La réalisation des travaux depuis 2016 a été financée via une avance remboursable du budget principal à hauteur de 0,5M€ environ. Il a été acté de commencer le remboursement de l'avance remboursable à hauteur de 30k€ en 2023.

➤ **Orientations pour 2024 :**

- L'exercice 2024 devrait de nouveau être en déficit, à un niveau moindre grâce à la diminution du coût des fluides et à une refacturation basée sur un prix ajusté au réel. La subvention d'équilibre serait de 95k€ soit un niveau inférieur à la moyenne des exercices précédents.
- En section d'investissement, il est décidé de reporter la décision d'acquérir un 3^{ème} bateau à 2025 afin de disposer de recul sur le niveau réel de la demande, et ce afin de limiter le risque de déficit d'exploitation, la forte demande constatée en 2023 pouvant être liée au lancement de cette nouvelle offre.
- Il est décidé d'engager une réflexion sur le modèle économique du budget annexe afin d'identifier les conditions d'atteinte de l'équilibre. Il est également proposé de poursuivre le remboursement de l'avance au budget principal.

III.d – BP 2024 – Budget Annexe grand équilibres



- **En exploitation**, le budget est équilibré avec une subvention d'équilibre du budget principal de 95k€.
- **En investissement**, Il est prévu la réalisation d'environ 31k€ de travaux et le remboursement de l'avance du budget principal à hauteur de 18k€.

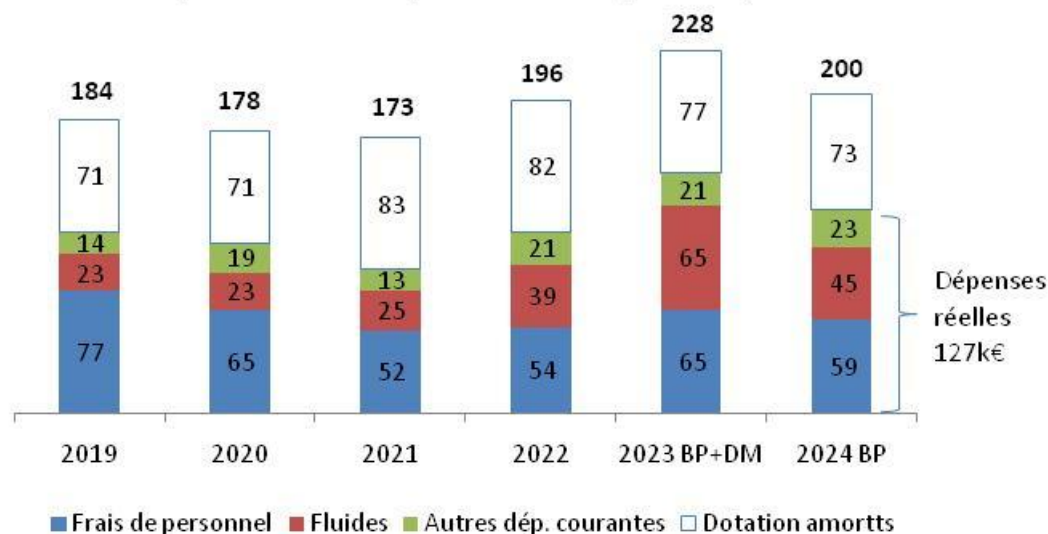
III.d – BP 2024 – Budget Annexe section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

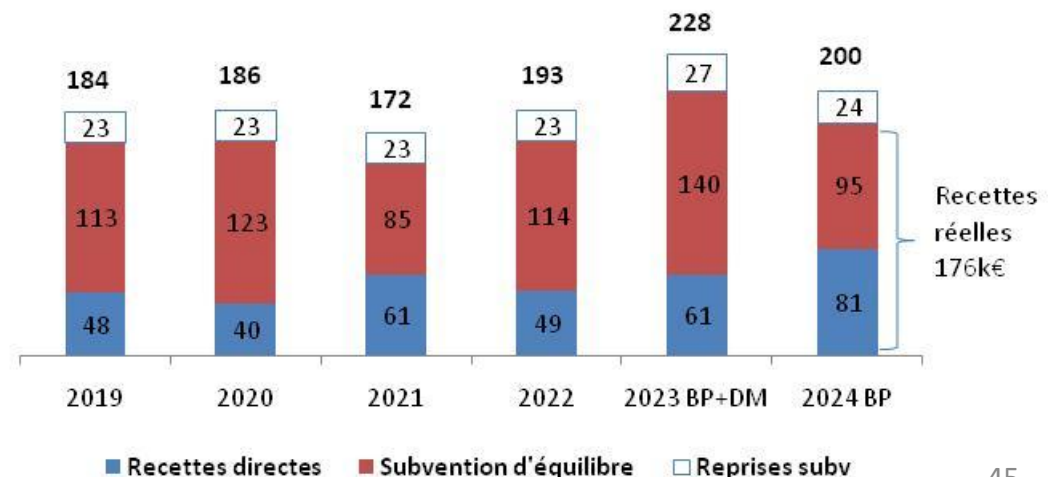
➤ Section d'exploitation

- Les dépenses d'exploitation sont constituées de frais de personnel, d'autres charges courantes dont principalement les fluides, et de dotation aux amortissements.
- L'ensemble des postes de dépenses est prévu en baisse en 2024, après la hausse constatée en 2023.
- Les recettes d'exploitation directes (droits d'amarrage, refacturations de fluides) sont prévues en hausse, du fait principalement de l'objectif de refacturation des fluides à l'€ près auprès des usagers.
- L'ensemble de ces évolutions devrait conduire à une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal à 95k€.

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)

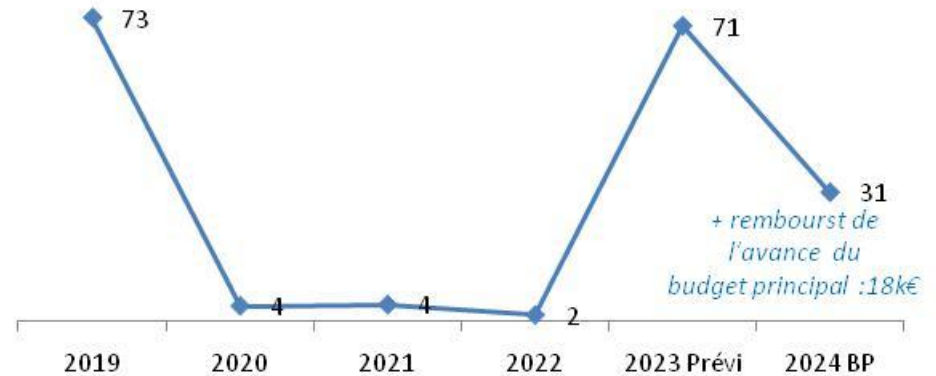


III.d – BP 2024 – Budget Annexe section d'investissement

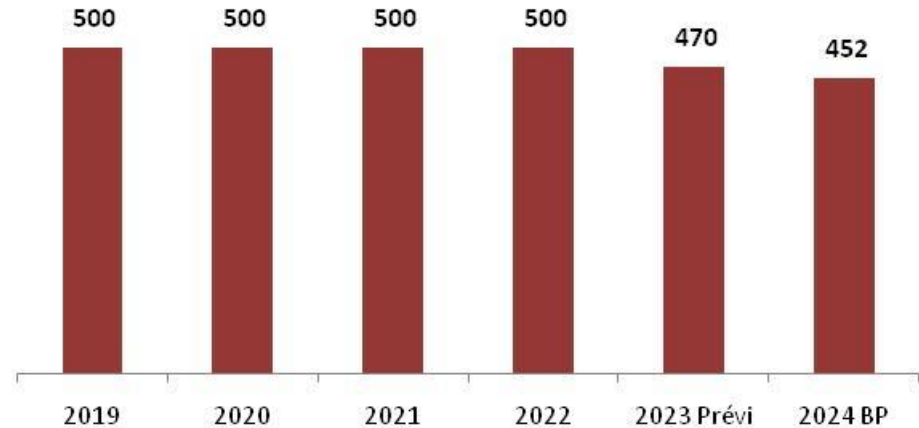
➤ Section d'investissement

- Pour 2024, les dépenses d'investissement incluent 31k€ correspondant à des travaux et des investissements en vue du développement du Port.
- Il est également prévu un montant de 18k€ pour le remboursement de l'avance du budget principal.
- Le solde de l'avance remboursable du budget principal serait de 452k€ à fin 2024.

Dépenses réelles d'investissement hors avance remboursable (en k€)



Solde avance du Budget principal au 31/12 (en k€)



III - BP 2024 – budgets annexes

e. Budget annexe Assainissement

III.e – BP 2024 – Budget Annexe Assainissement

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



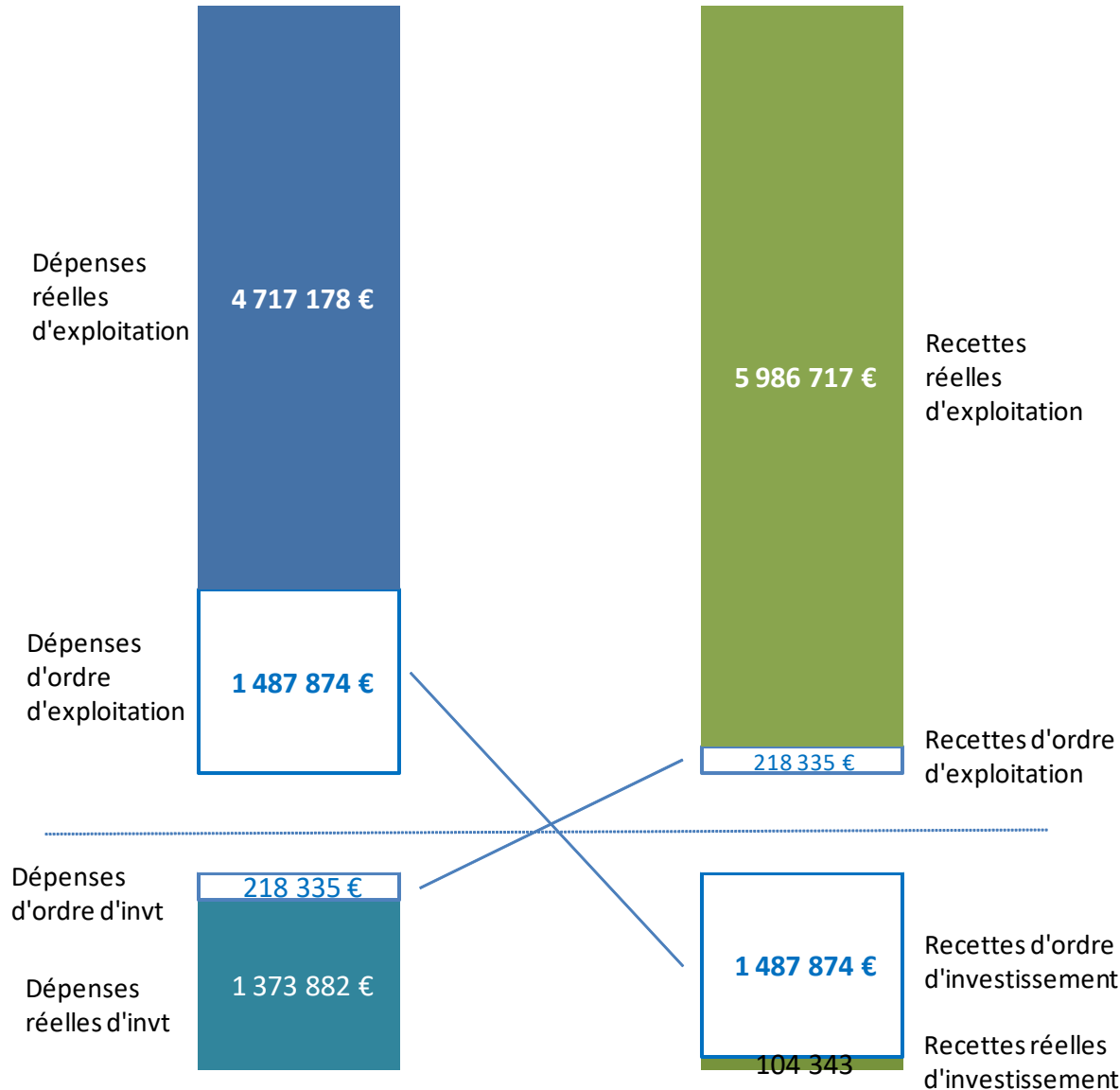
➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Les prévisions pour 2023 en fonctionnement s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents, avec un autofinancement qui serait légèrement inférieur à la moyenne des exercices 2019 à 2022.
- L'année 2023 devrait en revanche être marquée par une augmentation significative des dépenses d'investissements, avec notamment la mise en œuvre de l'opération Saincaize gare. Ce programme d'investissement devrait pouvoir être financé sans emprunt, compte tenu des excédents disponibles.

➤ **Orientations pour 2024 :**

- Le budget 2024 est établi en tenant compte de la procédure de renouvellement du contrat de délégation au 1er janvier, dont les discussions sont encore en cours. Les premières orientations indiquent une potentielle augmentation significative de la part délégataire.
- L'augmentation du prix de l'eau étant plafonnée au niveau de l'inflation, la hausse de la part délégataire serait compensée par une diminution de la part agglomération. Les capacités d'investissement de l'Agglomération s'en trouveraient donc réduites.
- Il conviendra dès lors d'analyser si ce niveau d'investissement est suffisant pour couvrir les besoins d'entretien, renouvellement et évolution du réseau d'assainissement. Ces besoins seront à réévaluer dans le cadre de l'établissement d'un nouveau schéma directeur, à lancer dès que possible.
- L'impact de l'extension éventuelle de l'EPCI à St Eloi / Tronsanges sera intégré en DM le cas échéant.
- **Les résultats présentés ci-après sont provisoires, en attendant le choix du futur délégataire.**

III.e – BP 2024 – Budget Annexe Assainissement - grands équilibres



- **En fonctionnement**, le budget est équilibré avec une écriture de dépenses non affectées de 38k€ (dépenses d'ordre) et une écriture de travaux en régie de 37k€ (recette d'ordre). Les dépenses d'ordre sont complétées par un montant de dotation aux amortissements de 1.450k€. Les recettes d'ordre sont complétées par un montant de reprises de subventions de 181k€.
- **En investissement**, le budget est équilibré sans emprunt d'équilibre (la nécessité de souscrire effectivement un emprunt sera réévaluée en cours d'exercice).
- *(ces éléments sont provisoires en attendant le choix du futur délégataire)*

III.e – BP 2024 – Budget Annexe Assainissement

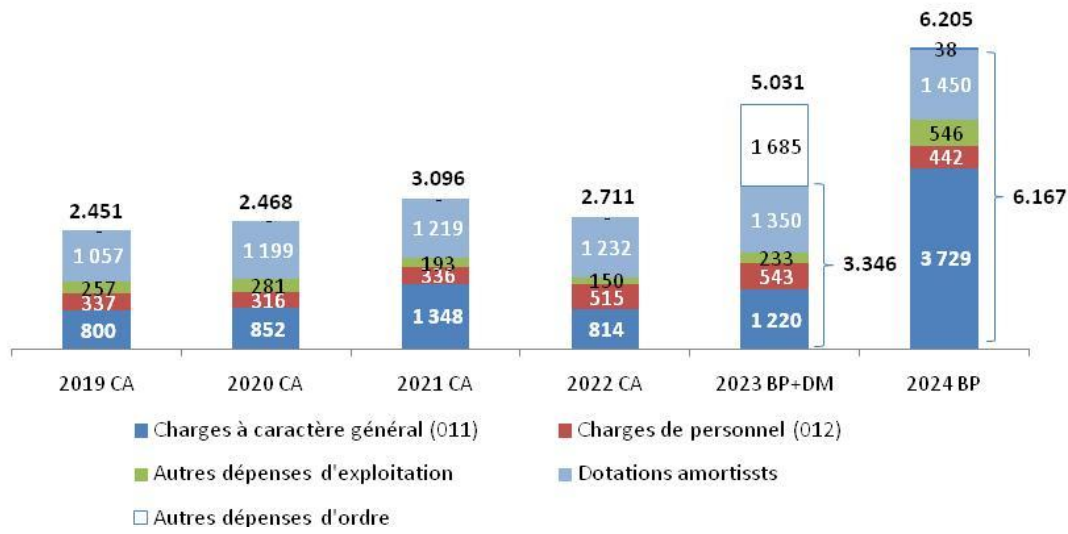
- dépenses et recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
 Reçu en préfecture le 20/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

➤ Dépenses d'exploitation

- Les dépenses varient principalement en fonction des charges à caractère général, qui constituent le premier poste de dépenses réelles d'exploitation. Les dotations aux amortissements constituent le 2^{ème} poste de charges.
- A partir de 2024, la gestion de l'assainissement va être déléguée à une SEMOP. Le budget annexe va donc reverser à la SEMOP la part des recettes pour assurer cette délégation. Ce flux transitera via la chapitre 011 qui sera donc en augmentation significative.

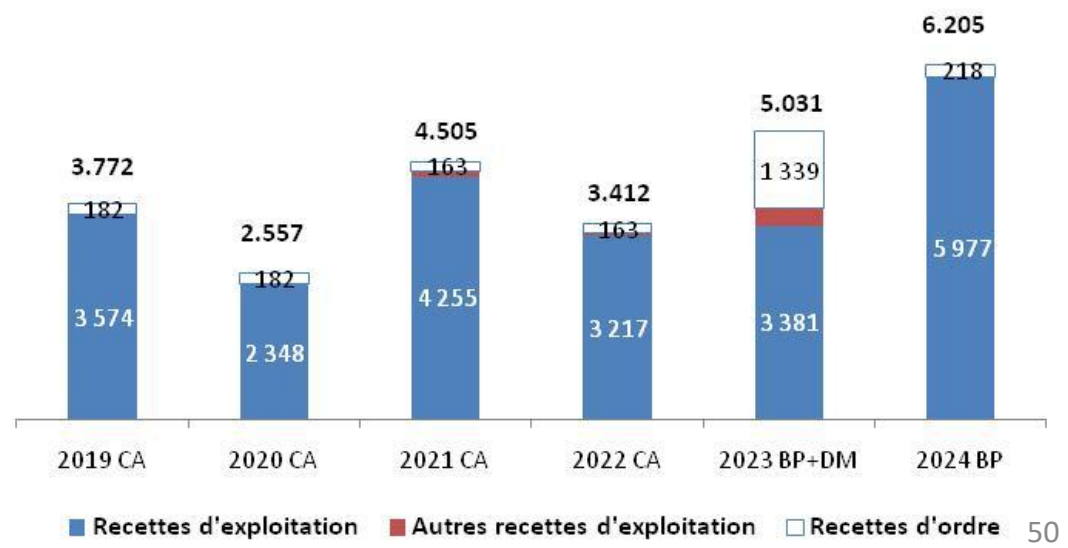
Dépenses d'exploitation (en k€)



➤ Recettes d'exploitation

- Les recettes incluent très majoritairement les redevances d'assainissement, ainsi que les refacturations de personnel aux autres budgets (0,2M€).
- A partir de 2024, l'ensemble des frais de personnel du bureau d'études seront inscrits sur le budget annexe assainissement, ce qui donnera lieu à une refacturation aux budgets annexes et au budget principal.

Recettes d'exploitation (en k€)



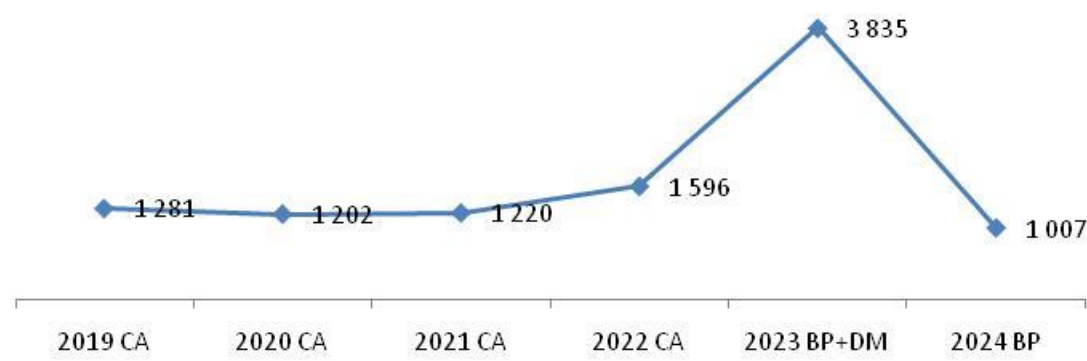
nevers
 AGGLOMÉRATION

(ces éléments sont provisoires en attendant le choix du futur délégataire)

➤ Dépenses d'investissement

- Les dépenses d'investissement prévues en 2024 incluent des travaux pour l'opération Saincaize-gare (0,4M€) ainsi que des frais d'étude pour le lancement de la réactualisation du schéma directeur (0,2M€).
- Le montant total des réalisations est prévu à un niveau inférieur au réalisé des exercices précédents, du fait des impacts du renouvellement du contrat de DSP.

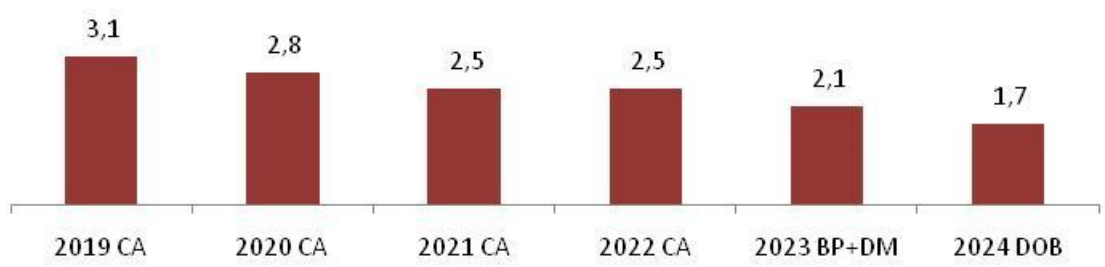
Dépenses réelles d'investissement hors emprunt (en k€)



➤ Endettement

- La situation d'endettement reste maîtrisée, les efforts d'investissement prévus en 2023 ne nécessitant pas d'emprunt compte tenu des excédents disponibles.

Dettes 31/12 (en M€)



(ces éléments sont provisoires en attendant le choix du futur délégataire)

III.e – BP 2024 – Budget Annexe Assainissement - Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

- **Le programme d'investissements** prévoit la réalisation des principales opérations suivantes :

Synthèse opérations - k€	Crédits	Subventions	Solde net	APCP ?
Saincaize - gare	390	35	355	oui
Challuy (rue de la Chapelle)	90		90	
Coulanges	85		85	
Schéma directeur (mise à jour)	175	16	159	
Mises à la côte	70		70	
Participat° branchements particuliers	70		70	
Autres opérations	69		69	
TOTAL	949	51	898	

(ces éléments sont provisoires en attendant le choix du futur délégataire et la fin de la consultation de l'ensemble des communes pour le programme d'investissement)

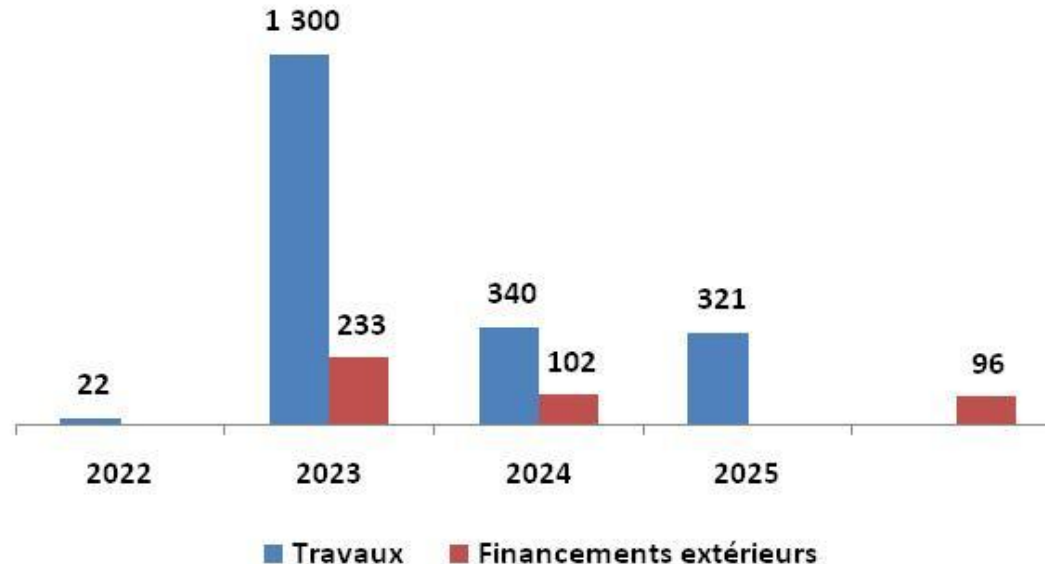
III.e – BP 2024 – Budget Annexe Assainissement - Suivi des APCP

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
 Reçu en préfecture le 20/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

- **Le programme d'investissements** inclut la réalisation de travaux pour l'opération Saincaize Gare gérée au travers d'une APCP :

données en k€	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Travaux	22	1 300	340	321		1 983
Financements extérieurs		233	102		96	431
Autofinancement	22	1 067	238	321	-	1 552

AP/CP - actualisation BP 2024 (en k€)



III - BP 2024 – budgets annexes

f. Budget annexe SPANC

➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe Spanc comporte essentiellement des dépenses et recettes d'exploitation.
- Les recettes correspondent à la redevance et à la facturation de travaux. Les dépenses correspondent à des frais de personnel et à la prestation externalisée de vidanges.
- Après un déficit marqué en 2022, lié à une augmentation des frais de personnel pour compenser une absence maladie, les résultats 2023 et 2024 devraient permettre un retour à l'équilibre.

➤ **Orientations pour 2024 :**

- Les recettes de fonctionnement sont revues à la hausse en considérant que le recouvrement de la redevance peut être améliorée.
- Il est proposé d'engager en 2024 un double chantier. Tout d'abord, il s'agira d'évaluer le taux de recouvrement effectif des recettes dues, par la comparaison entre les recettes théoriques liées au nombre de points SPANC et les recettes effectives. Un deuxième chantier consistera à réétudier le modèle économique de ce budget, pour statuer sur une éventuelle révision des tarifs, s'il s'avère que les recettes potentielles ne couvrent pas les coûts effectifs de réalisation des contrôles.
- Plus globalement, le système d'appréciation des installations va être revu, en mettant en évidence les incidences économiques et financières.
- L'impact de l'extension éventuelle de l'EPCI à St Eloi / Tronsanges sera intégré en DM le cas échéant.

III.f – BP 2024 – Budget Annexe S²LO

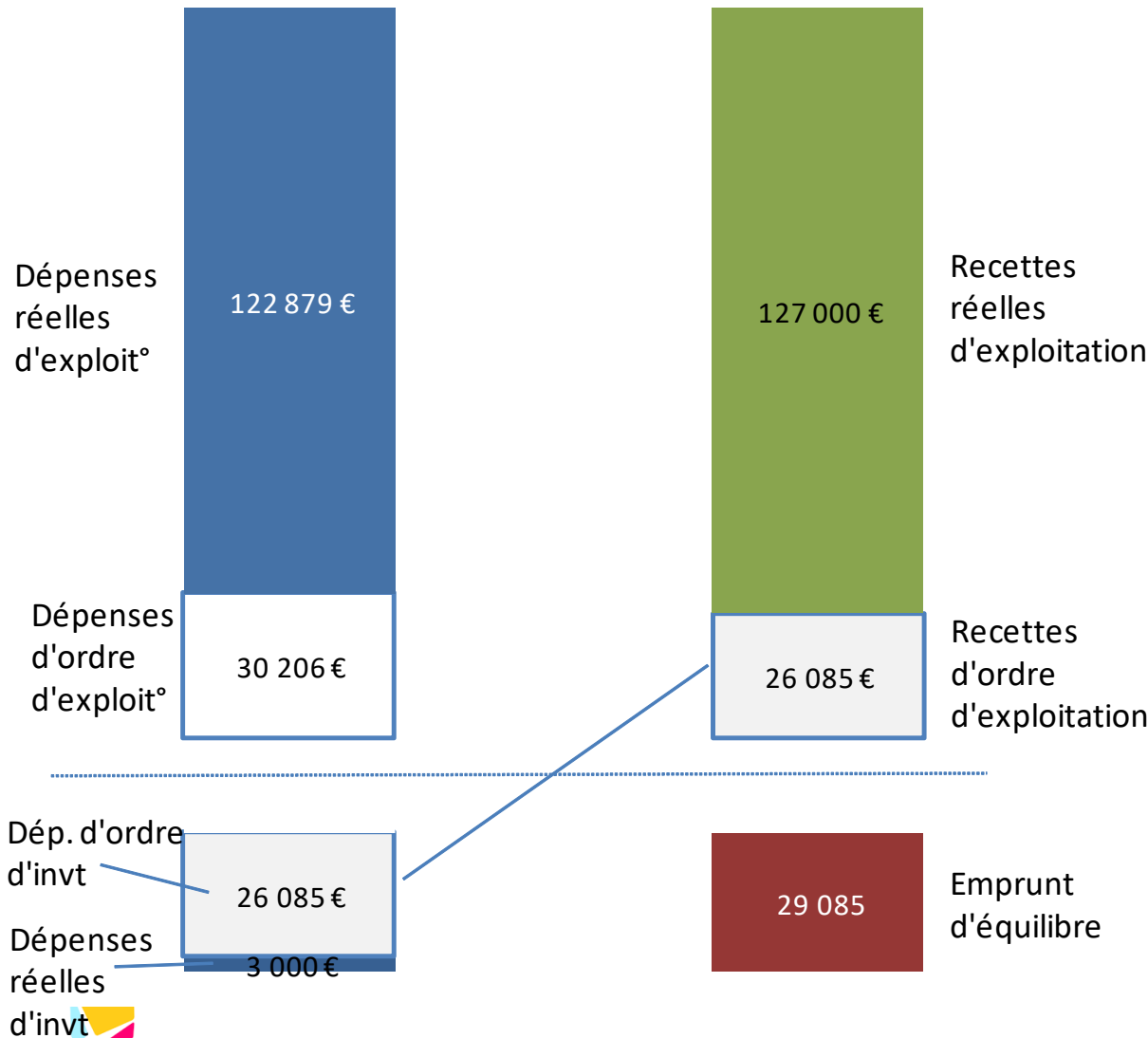
- grands équilibres

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



- **En fonctionnement**, le budget est équilibré avec une écriture de travaux en régie (recettes d'ordre) et un montant de dépenses non affectées (dépenses d'ordre).
- **En investissement**, le budget est équilibré avec un emprunt d'équilibre (la nécessité de souscrire effectivement un emprunt sera réévaluée en cours d'exercice).

III.f – BP 2024 – Budget Annexe

➤ Dépenses d'exploitation

- Les dépenses sont constituées principalement des dépenses de personnel (chapitre 012, qui sont des refacturations du bureau d'étude et du budget principal) et des prestations externalisées de vidanges (inscrites au chapitre 011).
- Les frais de personnel devraient être en baisse en 2023 et 2024 et de nouveau stabilisés à un niveau d'environ 52k€, après le pic de dépenses intervenu en 2022, du fait d'une absence pour maladie compensée par un remplacement.

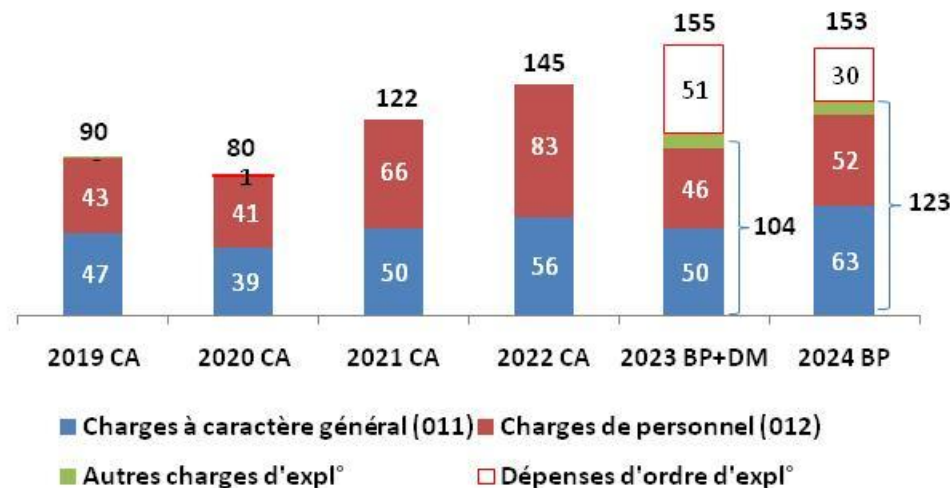
➤ Recettes d'exploitation

- Les recettes incluent les redevances assainissement ainsi que les refacturations de travaux.
- Les redevances sont facturées tous les ans, plutôt que de facturer en une fois lors du contrôle qui est réalisé tous les 7 ans en moyenne ; ce qui revient à étaler le coût du contrôle pour l'utilisateur.

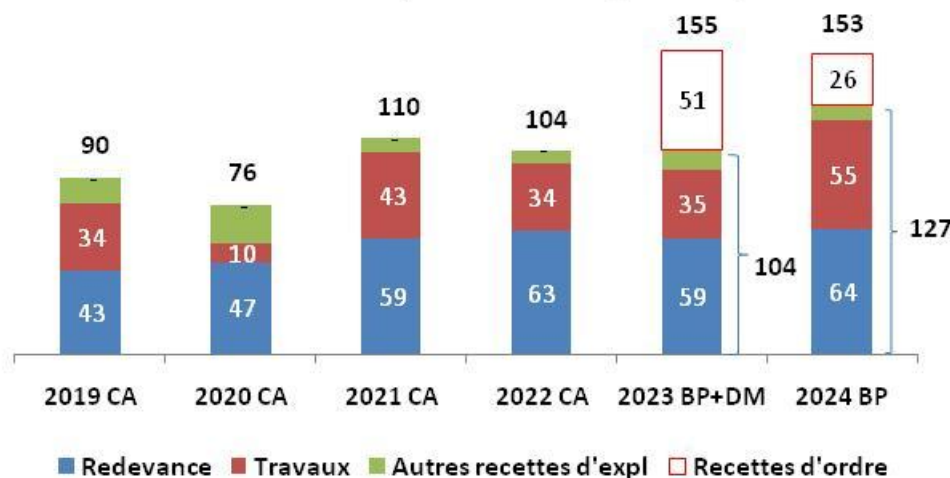
➤ Investissement

- Le budget annexe comporte des dépenses d'investissement qui correspondent principalement à des travaux en régie (26k€).

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)



III - BP 2024 – budgets annexes

g. Budget annexe Eau

III.g – BP 2024 – Budget Annexe

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

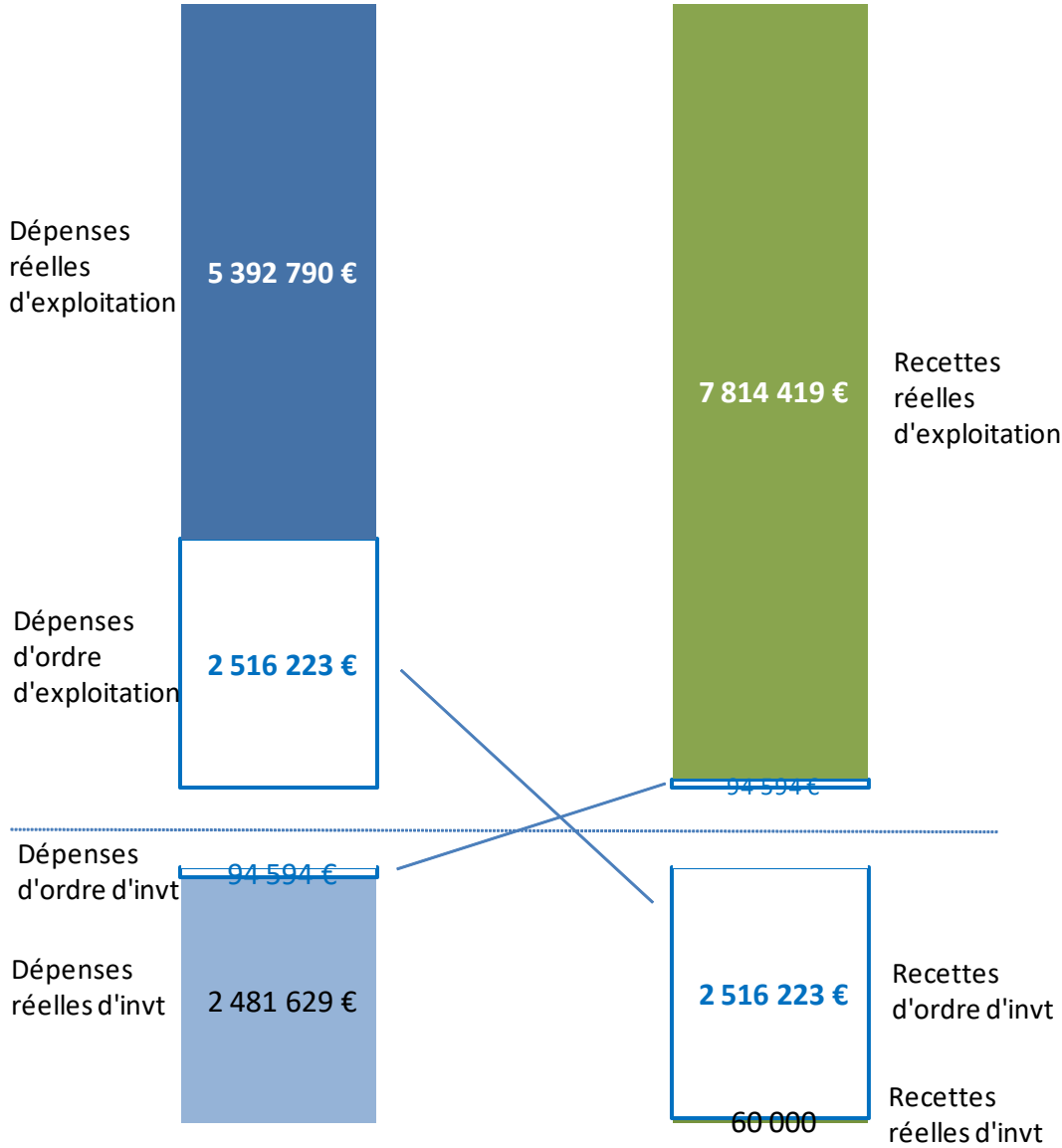
- Le budget annexe de l'eau est constitué de dépenses d'exploitation et d'investissement.
- En 2023 les dépenses d'exploitation sont prévues en hausse du fait notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie et du coût des études engagées pour l'analyse des modes de gestion.
- Les dépenses d'investissement intégreront, par anticipation du changement de mode de gestion au 1^{er} janvier 2024, des coûts de mise en place de la régie dont l'installation dans de nouveaux locaux afin d'accueillir le personnel supplémentaire lié à l'extension du périmètre (cf. ci-dessous).

➤ **Orientations pour 2024 :**

- Le budget annexe de l'eau sera marqué très principalement par l'extension de la régie à l'ensemble du périmètre de l'Agglomération, qui a été décidé en 2023 en prévision de l'arrivée à échéance du contrat de DSP fin 2023.
- Une prestation d'externalisation sera maintenue pour la gestion de l'usine Peuplier seul.
- L'équipe sera délocalisée dans un bâtiment dédié, l'Oasis, qui a été racheté à la Ville de Nevers.
- Dans ce contexte, des crédits seront inscrits au budget 2024 correspondant à des dépenses qui constitueront des frais de transition non récurrents. L'objectif sera de disposer d'une vision plus précise des coûts récurrents en fin de l'exercice et d'identifier les conditions pour maintenir le même niveau d'investissement qu'avant l'extension de la régie, à prix de l'eau constant (hors inflation).
- L'impact de l'extension éventuelle de l'EPCI à St Eloi / Tronsanges sera intégré en DM le cas échéant.

III.g – BP 2024 – Budget Annexe Eau

- grands équilibres



- **En fonctionnement**, le budget est équilibré avec une écriture de virement de section de 1.314k€, les dépenses d'ordre étant complétées par un montant de dotation aux amortissements de 1.202k€. Les recettes réelles sont complétées par des recettes d'ordre correspondant à des travaux en régie et des reprises de subventions.
- **En investissement**, le budget est équilibré sans emprunt d'équilibre. La nécessité de souscrire effectivement un emprunt sera réévaluée en cours d'exercice.

III.g – BP 2024 – Budget Annexe Eau - Dépenses et recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



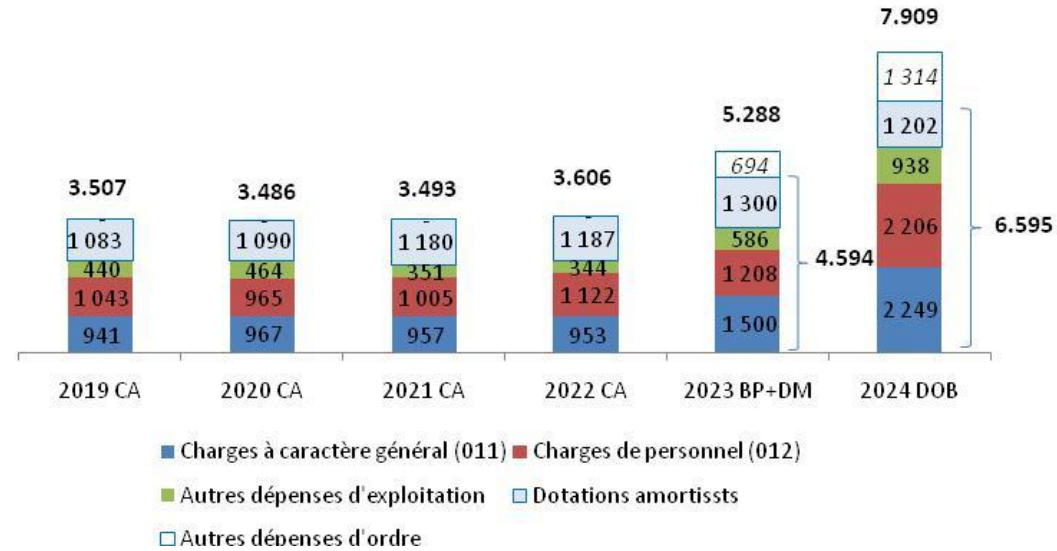
Dépenses d'exploitation

- Les dépenses sont constituées principalement par les charges de personnel, les charges à caractère général (fluides, études, petit équipement, etc.) et les dotations aux amortissements.
- L'augmentation prévue en 2024 est liée à l'extension du périmètre de la régie, qui induit une augmentation des charges de personnel (quasi doublement des effectifs) et de l'ensemble des postes de dépenses courantes.

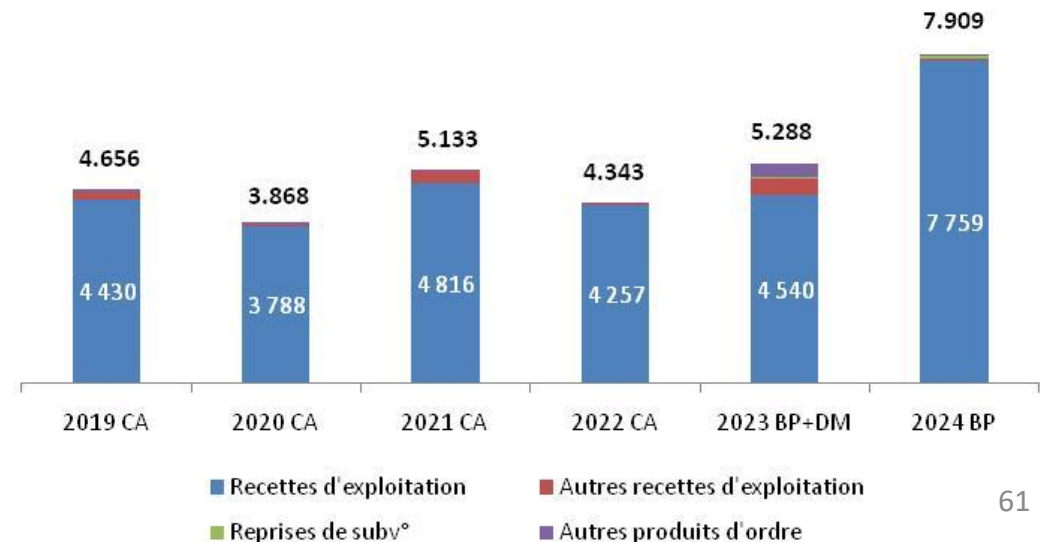
Recettes d'exploitation

- Les recettes correspondent très majoritairement aux ventes d'eau aux abonnés, ainsi qu'aux redevances à reverser (1M€) et la refacturation de travaux (0,4M€).
- L'augmentation prévue en 2024 est liée à l'extension du périmètre de la régie qui percevra désormais l'ensemble des recettes des ventes d'eau facturées sur le territoire de l'Agglomération.
- Le budget n'intégrera plus de recettes de refacturation de frais de personnel aux autres budgets annexes.

Dépenses d'exploitation (en k€)



Recettes d'exploitation (en k€)



III.g – BP 2024 – Budget Annexe Eau - Investissement et financement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



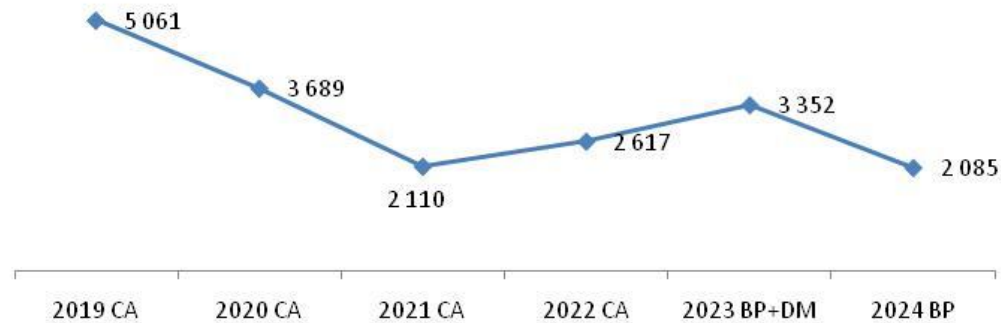
➤ Dépenses d'investissement

- Les dépenses 2024 ont été estimées en fonction des capacités d'investissement du budget annexe sans emprunt supplémentaire.
- Le montant est en diminution par rapport aux exercices précédents du fait d'une part des dépenses non récurrentes à engager en 2024 et d'autre part car les montants de 2019 et 2020 (qui correspondaient à l'usine Peuplier Seul) dépassaient les capacités financières du budget et ont été financées partiellement par emprunt.
- Le montant d'investissement prévu en 2024 correspond uniquement à des investissements courants, les 2 dernières ACP en cours (Peuplier seul et Rue F. Mitterrand) ayant été clôturées en 2023.

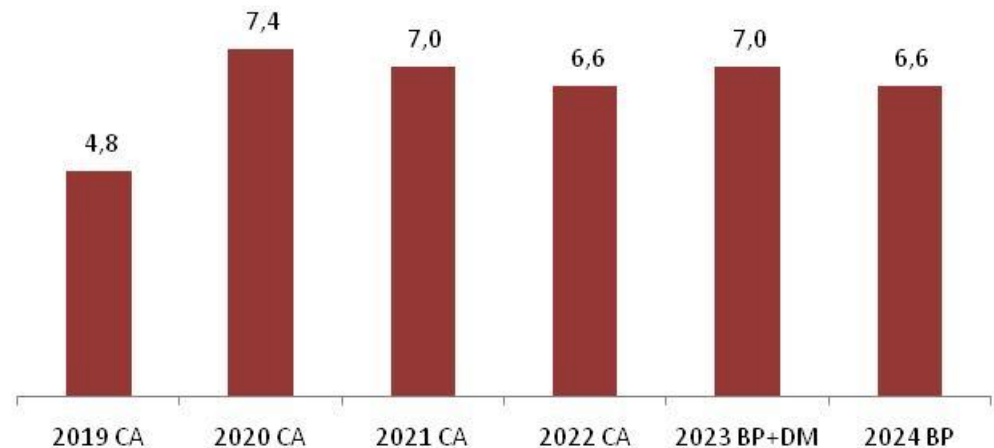
➤ Endettement

- Le niveau d'endettement du budget devrait être stabilisé en 2023 et 2024, à un niveau maîtrisé, la capacité de désendettement de 3 ans étant inférieure aux seuils d'alerte communément admis.

Dépenses réelles d'investissement - hors emprunt (en k€)



Dettes au 31/12 (en M€)



III.g – BP 2024 – Budget Annexe Eau - Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

- **Le programme d'investissements** prévoit la réalisation des principales opérations suivantes :

Synthèse opérations - k€	Crédits	Subventions	Solde net	APCP ?
Challuy (rue de la Chapelle)	353	32	321	non
Coulanges (chaumottes)	310		310	non
Nevers (changement vanne)	120		120	non
Régie - équipé véhicules	600		600	non
Régie - autres invts	300		300	non
Branchements plomb	100		100	non
Autres opérations	302		302	non
TOTAL	2 085	32	2 053	

(éléments provisoires en attendant d'avoir finalisé le recensement des besoins auprès de l'ensemble des communes membres – en cours)

III - BP 2024 – présentation des propositions pour le BP 2024 des budgets annexes

h. Budget annexe Devecos

III.h – BP 2024 – Budget Annexe Développement économique et commercialisation

éléments de contexte et propositions d'orientations

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



➤ **Éléments de contexte - point de situation 2023 :**

- Le budget annexe Développement économique regroupe les zones d'activité en cours d'aménagement et de commercialisation : Bengy, Les Chamonds, Varennes-Vauzelles Garchizy.
- Les ventes ont augmenté significativement en 2023.
- Un état d'avancement économique et financier a été réalisé en cours d'exercice qui n'a pas conclu à ce stade à l'évaluation de pertes à terminaison, malgré l'identification de zones de risques.

➤ **Proposition d'orientations pour 2024 :**

- Des ventes de terrain sont prévues pour l'exercice 2024 à hauteur de 0,6M€. Elles concernent principalement le PAE de Varennes-Vauzelles Garchizy. Les montants correspondants sont inscrits en section d'exploitation et en investissement.
- Il est proposé de poursuivre le suivi régulier en prévoyant une réactualisation des prévisionnels long terme pour chaque zone d'activité afin d'établir l'état d'avancement de la commercialisation et d'identifier les zones de risques et les pertes à terminaison éventuelles.
- Il conviendra également de réinterroger l'affectation budgétaire de certaines zones d'activité qui sont affectées au budget principal.

III.h – DOB 2024 – Budget Annexe DEVECO

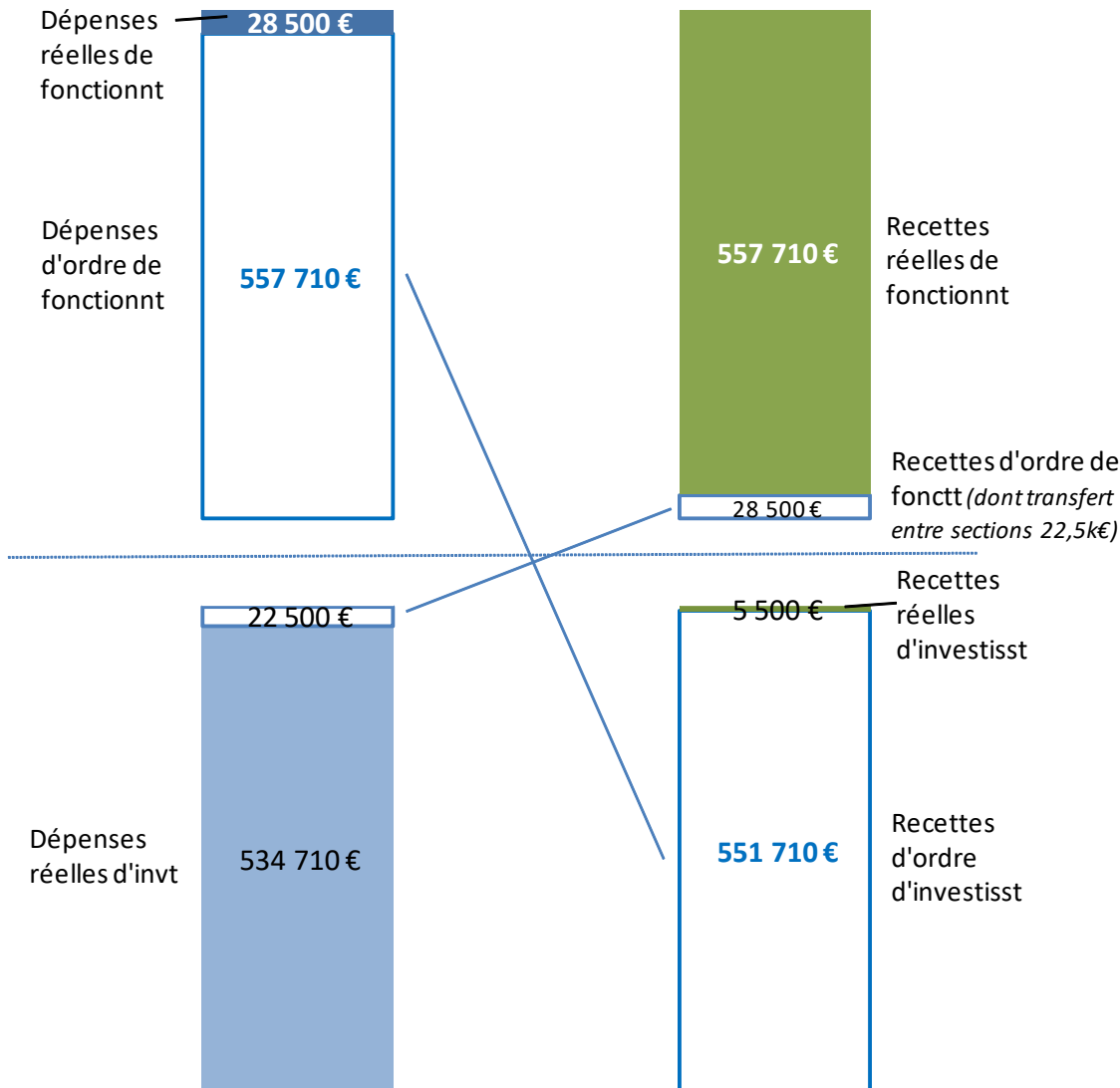
grands équilibres

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF



- **En fonctionnement**, le budget est équilibré avec la variation de stock correspondant aux terrains vendus.
- **En investissement**, le budget est équilibré par les écritures de sortie de stock en recettes (correspondant aux terrains vendus) et une écriture d'équilibre en dépenses.

III.h – DOB 2024 – Budget Annexe

dépenses et recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
 Reçu en préfecture le 20/12/2023
 Publié le
 ID : 058-245804406-20231216-2023_12_16_048-BF

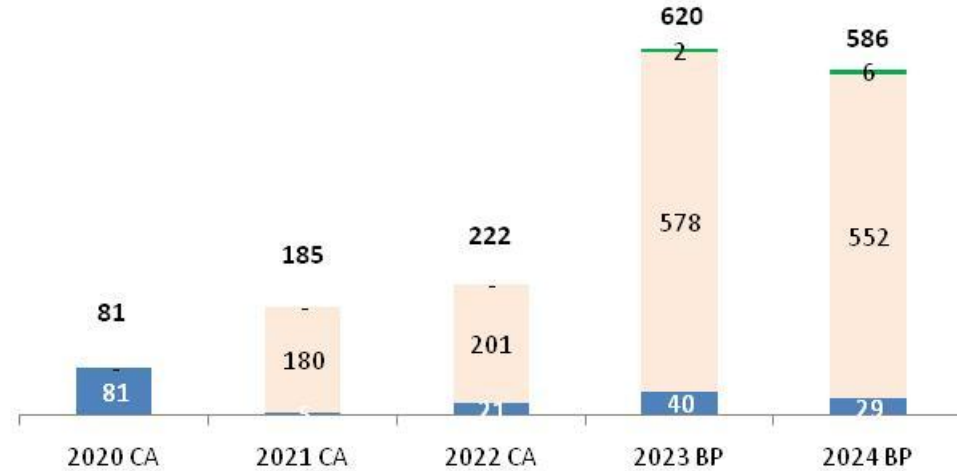
➤ Section de fonctionnement

- Les recettes prévisionnelles de ventes de terrains concernent principalement la zone de Varennes-Vauzelles pour 0,5M€ et correspondent à des demandes de réservation ainsi qu'à un pacte de préférence en cours de signature. Des recettes complémentaires sont attendues sur la zone du Bengy pour 0,1M€ (promesse d'achat en cours de rédaction).
- Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à la valeur en stock des terrains prévus pour être vendus pendant l'exercice.

➤ Section d'investissement

- Les inscriptions en dépenses et recettes d'investissement traduisent l'impact des ventes prévues pour l'exercice.

Dépenses de fonctionnement (en k€)



Recettes de fonctionnement (en k€)

